

Colloque
18/10/2025

Quel avenir

pour le site ardoisier ?



Sommaire

● Précédent colloque	3
● Animations	4
● Le public	12
● Au programme	13
● Dans la presse	110
● En guise de conclusion	112

Précédent colloque

En octobre 2023, la salle de la maraichère de Trélazé accueillait déjà l'association des amis du patrimoine trélazéen, pour un colloque sur **L'ardoise et l'allumette**.

Deux sujets importants de l'histoire patrimoniale de Trélazé.

Parmi l'assemblée de 110 personnes se trouvaient habitants, experts, élus et curieux, toutes et tous attentifs aux différentes présentations.

A l'issue de ce colloque une motion a été votée à l'unanimité pour demander à ALM de prendre enfin en compte les dégradations constatées sur le site ardoisier

Un ouvrage regroupant les différentes expertises est disponible auprès de l'association des amis du patrimoine trélazéen.



Acte du colloque du 21 octobre 2023

L'ardoise et l'allumette

Colloque sur le patrimoine industriel et naturel de Trélazé



Les animations

- **La cloche** ————— 5
- **Les vidéos** ————— 6
- **Les panneaux** ————— 7
- **Vente de livres** ————— 10
- **Jeu du patrimoine** ————— 11

Les animations

La cloche



Ce second colloque était l'occasion de présenter fièrement un symbole fort du passé ouvrier de la ville. La cloche de la première manufacture d'allumette de Trélazé. Déjà présente lors du précédent colloque.

Chaque intervenant voyait son temps de parole de 10 min décompté et au moindre dépassement la cloche retentissait.

Contrairement au colloque sur l'ardoise et l'allumette, son tintement a bien moins résonné dans les murs de la Maraichère.

Peut-être que les intervenants étaient plus assidus sur leur temps de parole. Preuve de la gravité des débats et de la bonne préparation des intervenants que nous remercions.

Les animations

Les vidéos



Les chevalements de Trélazé, réalisé par Olivier Reucherand



Vidéo de la mine de Grand Maison (1960)

Les animations

Les panneaux



**CHEVALEMENT N°6 BIS
GRAND MAISON**

Puit creusé en 1936

Profondeur : 253 m



**CHEVALEMENT N°3
MONTHIBERT**

Creusé en 1901,
Terminé en 1939

Date de fin d'exploitation : 1976



**CHEVALEMENT N°7
MONTHIBERT**

Erigé en 1947 - Rénové en 1976
Date de fin d'exploitation : 2013

Profondeur : 525 mètres



Les animations

Les panneaux



**CHEVALEMENT N°6 BIS
L'HERMITAGE**

Entièrement rééquipé en 1932/1933
Buse en 1983

Profondeur : 500 m



**CHEVALEMENT N°8 BIS
L'HERMITAGE**

Erigé et creusé en 1922
Date de fin d'exploitation : 1978

Profondeur : 351 m



**CHEVALEMENT
CHAMP ROBERT**


Profondeur : 259 m

Date de fin d'exploitation : 1950






Les animations

Les panneaux



**CHEVALEMENT N°25
LES FRESNAIS**

Erigé en 1950
Puits creusé et équipé en 1942/1943
Profondeur : 378 m



**CHEVALEMENT N°26
LES FRESNAIS**

Puits creusé en 1950
Situé sur Saint Barthélémy d'Anjou



UN SITE NATUREL EXCEPTIONNEL

La fosse Napoléon

DES ESPÈCES À PROTÉGER

Bondrée apivore

Tarin des aulnes

Orpin d'Angers

Site de l'Hermitage



Les animations

Vente de livres



Les animations

Jeu du patrimoine



Un jeu imaginé par Pascal Reysset, produit par les amis du patrimoine trélazéen et par l'association ADDULT

Le public

Le 18 octobre 2025, c'est dans la salle emblématique de la Maraichère à Trélazé, que se sont regroupé 12 intervenants et plus de 80 citoyens pour discuter et débattre autour de la question :

Quel avenir pour le parc Ardoisier ?

Tout au long de cet après-midi, l'audience était attentive et active dans les recherches de solutions pour préserver ce patrimoine.



Au programme

Partie 1/3

La parole aux associations et acteurs locaux

- **Témoignage du Président du Musée de l'ardoise** ————— 17
Alain Roger (Président)
- **Témoignage d'un propriétaire à Grand Maison** ————— 20
Alain Lacour
- **Les inquiétudes de l'association des riverains des Ardoisières** ————— 24
Jean-Jaques Peaud (Président)
- **Les propositions des Amis du Patrimoine trélazéen** ————— 27
Pascal Reysset et Patrick Bilien

Au programme

Partie 2/3

La parole aux experts

- **L'éclairage d'ALM sur l'état du patrimoine du parc ardoisier** ————— 57
Pascal Reysset, Dossier réalisé par Fabien Boscherel (ALM)
- **Un site à protéger sur le plan environnemental et les protections en place** ————— 71
Claude Leger (ADDULT), Dossier réalisé par Léa Vaslet (ALM)
- **Quelle protection architecturale pour le patrimoine industriel du parc ardoisier ?** ————— 81
Yves Spiesser

Au programme

Partie 3/3

La parole aux élus, table ronde

- **M. le Maire de Trélazé et M. le Maire de Saint Barthelemy** ————— 96
Lamine Naham et Dominique Bréjeon
- **L'Adjointe au Maire de Saint-Barthélémy-d'Anjou** ————— 97
Isabelle Raimbault et Stéphane Lefèbvre
- **Représentant d'Angers Loire Métropole** ————— 98
Roch Brancour (Vice Président)
- **Monsieur le Sénateur** ————— 99
Gregory Blanc
- **TABLE RONDE : L'enjeu des grands exutoires des eaux pluviales à Trélazé** ————— 100
Jean-Luc Menard

Partie 1/4

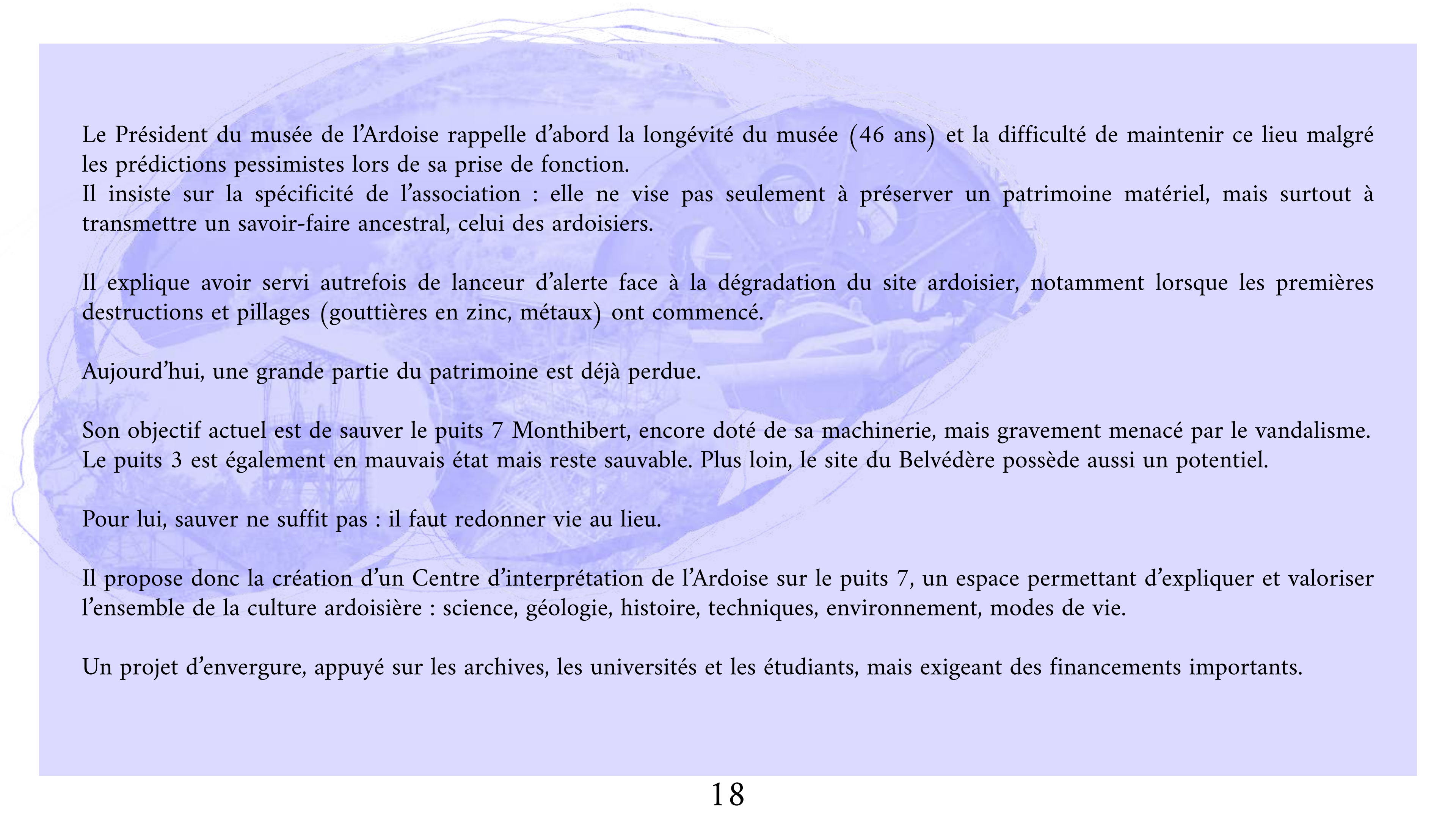
La parole aux associations et acteurs locaux

- **Témoignage du président du Musée de l'ardoise** _____ 17
Alain Roger (Président)
- **Témoignage d'un propriétaire à Grand Maison** _____ 20
Alain Lacour
- **Les inquiétudes de l'association des riverains des Ardoisières** _____ 24
Jean-Jaques Peaud (Président)
- **Les propositions des Amis du Patrimoine trélazéen** _____ 27
Pascal Reysset et Patrick Bilien

**Témoignage du
Président du
Musée de l'ardoise**

Alain Roger





Le Président du musée de l'Ardoise rappelle d'abord la longévité du musée (46 ans) et la difficulté de maintenir ce lieu malgré les prédictions pessimistes lors de sa prise de fonction.

Il insiste sur la spécificité de l'association : elle ne vise pas seulement à préserver un patrimoine matériel, mais surtout à transmettre un savoir-faire ancestral, celui des ardoisiers.

Il explique avoir servi autrefois de lanceur d'alerte face à la dégradation du site ardoisier, notamment lorsque les premières destructions et pillages (gouttières en zinc, métaux) ont commencé.

Aujourd'hui, une grande partie du patrimoine est déjà perdue.

Son objectif actuel est de sauver le puits 7 Monthibert, encore doté de sa machinerie, mais gravement menacé par le vandalisme. Le puits 3 est également en mauvais état mais reste sauvable. Plus loin, le site du Belvédère possède aussi un potentiel.

Pour lui, sauver ne suffit pas : il faut redonner vie au lieu.

Il propose donc la création d'un Centre d'interprétation de l'Ardoise sur le puits 7, un espace permettant d'expliquer et valoriser l'ensemble de la culture ardoisère : science, géologie, histoire, techniques, environnement, modes de vie.

Un projet d'envergure, appuyé sur les archives, les universités et les étudiants, mais exigeant des financements importants.



Il souligne que ce type de centre est rare, absent en Europe, et cite l'exemple du Canada, du Pays de Galles ou du Luxembourg comme références majeures.

Il rappelle que Trélazé s'est longtemps présentée comme capitale mondiale de l'ardoise, forte de 600 ans d'histoire d'extraction (800 ans en Anjou), mais que les musées locaux restent très modestes.

Il appelle à rassembler les forces : associations, collectivités, institutions patrimoniales. Il dit consacrer beaucoup d'énergie à ces démarches et continuer tant qu'il le pourra. Il regrette toutefois qu'au moment de la reprise du site par ALM, les professionnels de l'ardoise n'aient pas été consultés, lui-même étant aujourd'hui peut-être le dernier professionnel encore impliqué dans les associations.

Il conclut en appelant les élus, à tous les niveaux, à agir pour éviter la disparition définitive du passé ardoisier.

**Témoignage
de propriétaire à
Grand Maison**

Alain Lacour



Alain Lacour, Trélazéen depuis les années 2000, se présente comme un artisan du bâtiment formé chez les Compagnons du Devoir.

Son entreprise, très tournée vers la formation, avec plus de 90 apprentis formés en 26 ans, vient d'être vendue, même s'il en reste actionnaire pour quelques années.

Il intervient ici en tant que propriétaire et restaurateur d'une partie du site de Grand'Maison, notamment du chevalement du 6bis, dont il détient 40 % avec deux autres associés. Artisan expérimenté (menuisier, charpentier, couvreur), il a entrepris d'importants travaux de restauration du patrimoine ardoisier, entièrement autofinancés et réalisés de ses propres mains, sans aides publiques.

Il décrit plusieurs réalisations concrètes :

- transformation de l'ancien transformateur électrique en habitation via un permis de construire, en respectant l'esprit du bâtiment ;
- aménagement sécurisé de l'ancien château d'eau, devenu terrasse panoramique après la découverte d'enfants s'y mettant en danger ;
- ajout d'une verrière entre les parties anciennes et neuves ;
- valorisation de l'ancienne machinerie d'ascenseur, dont il a conservé l'âme tout en la rendant habitable.



Ces rénovations montrent, selon lui, qu'on peut sauver et faire vivre le patrimoine ancien sans le dénaturer.

Il explique également l'histoire du site : la crue de 1856, la construction du château d'eau pour alimenter les machines à vapeur, la descente des mineurs et des pierres par l'ancien ascenseur, etc. Autant d'éléments qu'il s'efforce aujourd'hui de conserver et de réhabiliter.



Cependant, il fait face à un blocage administratif : malgré un permis de construire accepté par la mairie pour restaurer le chevalement, l'agglomération freine le projet, notamment en raison de risques d'effondrement liés au puits profond de 350 mètres. Pour lui, ces objections ne tiennent pas compte du travail déjà réalisé (dalle béton sécurisée, étude préparée) ni de la valeur du lieu, qui pourrait accueillir du public et compléter des visites du musée.



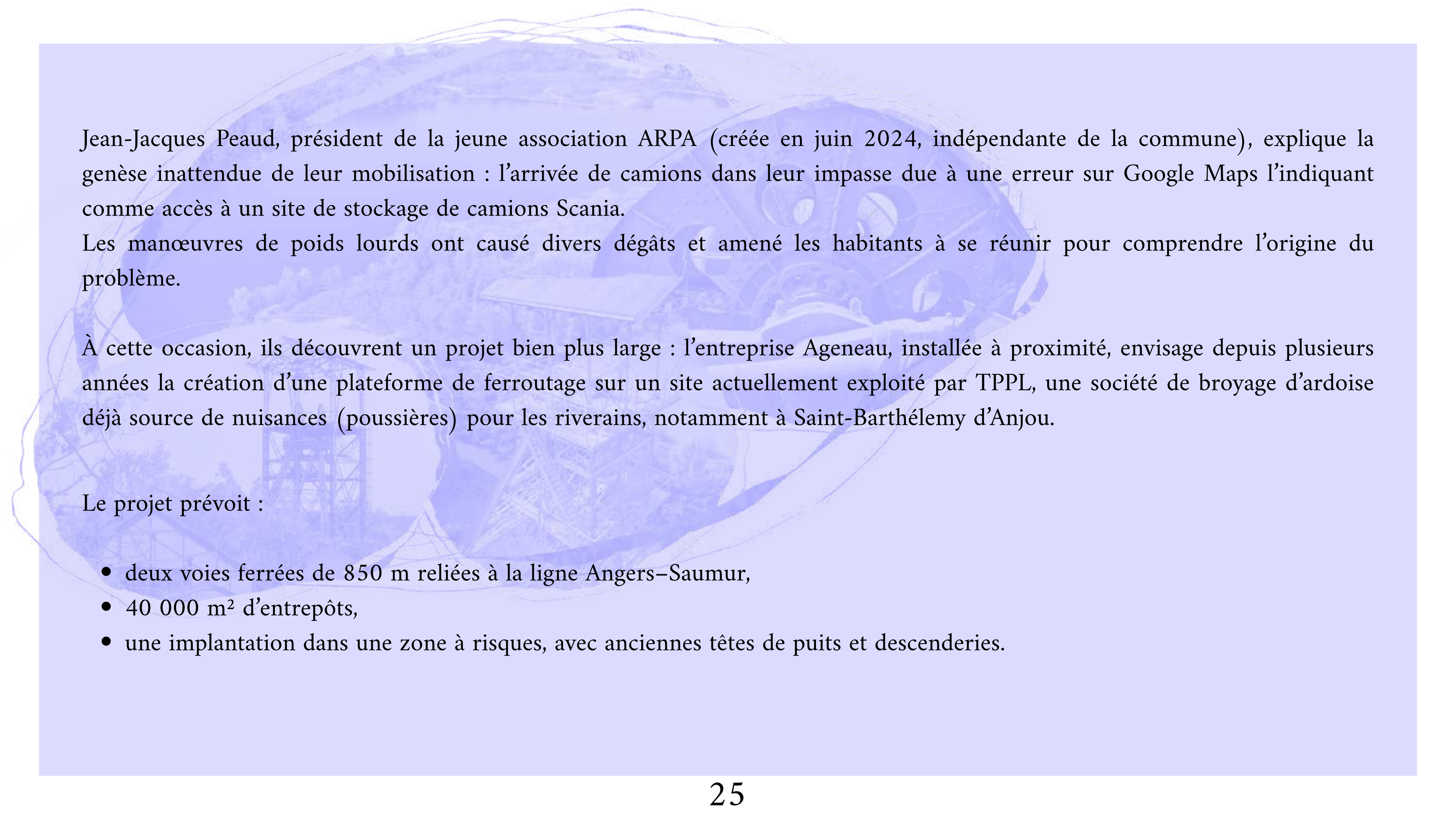
Alain Lacour conclut en insistant :

Il ne demande ni subvention, ni financement, seulement qu'on le laisse travailler, car il a prouvé qu'il peut restaurer le patrimoine ancien avec compétence, respect et passion.

**Les inquiétudes de
l'association des
riverains des Ardoisières**

Jean-Jaques Peaud
(Président)





Jean-Jacques Peaud, président de la jeune association ARPA (créée en juin 2024, indépendante de la commune), explique la genèse inattendue de leur mobilisation : l'arrivée de camions dans leur impasse due à une erreur sur Google Maps l'indiquant comme accès à un site de stockage de camions Scania.

Les manœuvres de poids lourds ont causé divers dégâts et amené les habitants à se réunir pour comprendre l'origine du problème.

À cette occasion, ils découvrent un projet bien plus large : l'entreprise Ageneau, installée à proximité, envisage depuis plusieurs années la création d'une plateforme de ferroutage sur un site actuellement exploité par TPPL, une société de broyage d'ardoise déjà source de nuisances (poussières) pour les riverains, notamment à Saint-Barthélemy d'Anjou.

Le projet prévoit :

- deux voies ferrées de 850 m reliées à la ligne Angers–Saumur,
- 40 000 m² d'entrepôts,
- une implantation dans une zone à risques, avec anciennes têtes de puits et descenderies.

Pour l'ARPA, cette installation industrielle serait en contradiction totale avec le potentiel du secteur : un espace susceptible de devenir un nouveau poumon vert de l'agglomération, en continuité avec le parc des Ardoisières, d'autant que d'autres projets prévoient le déplacement du camp de Roms et une reconfiguration globale du quartier.

Jean-Jacques Peaud réfute l'idée que leur opposition serait égoïste : selon lui, les habitants les plus touchés seraient surtout ceux de Saint-Barthélemy, directement exposés aux poussières, au passage des trains, et aux futures nuisances.

Il rappelle aussi la présence d'un camp de gens du voyage et d'une ferme pédagogique, qui seraient en première ligne face aux infrastructures ferroviaires.

Outre les nuisances sonores et environnementales, il évoque les risques congestion du trafic, déjà problématique au rond-point des Périlleux ou dans le village Santé, et qui seraient aggravés par l'augmentation du nombre de camions.

L'association ARPA défend donc une vision d'ensemble :

- protéger le patrimoine industriel ardoisier (chevalements, machineries, anciens puits),
- préserver et développer les espaces verts,
- promouvoir un développement territorial cohérent, plutôt qu'un projet industriel lourd et mal situé.

Pour eux, le secteur des Ardoisières a le potentiel d'être à la fois un espace naturel majeur et un levier économique respectueux du cadre de vie local.

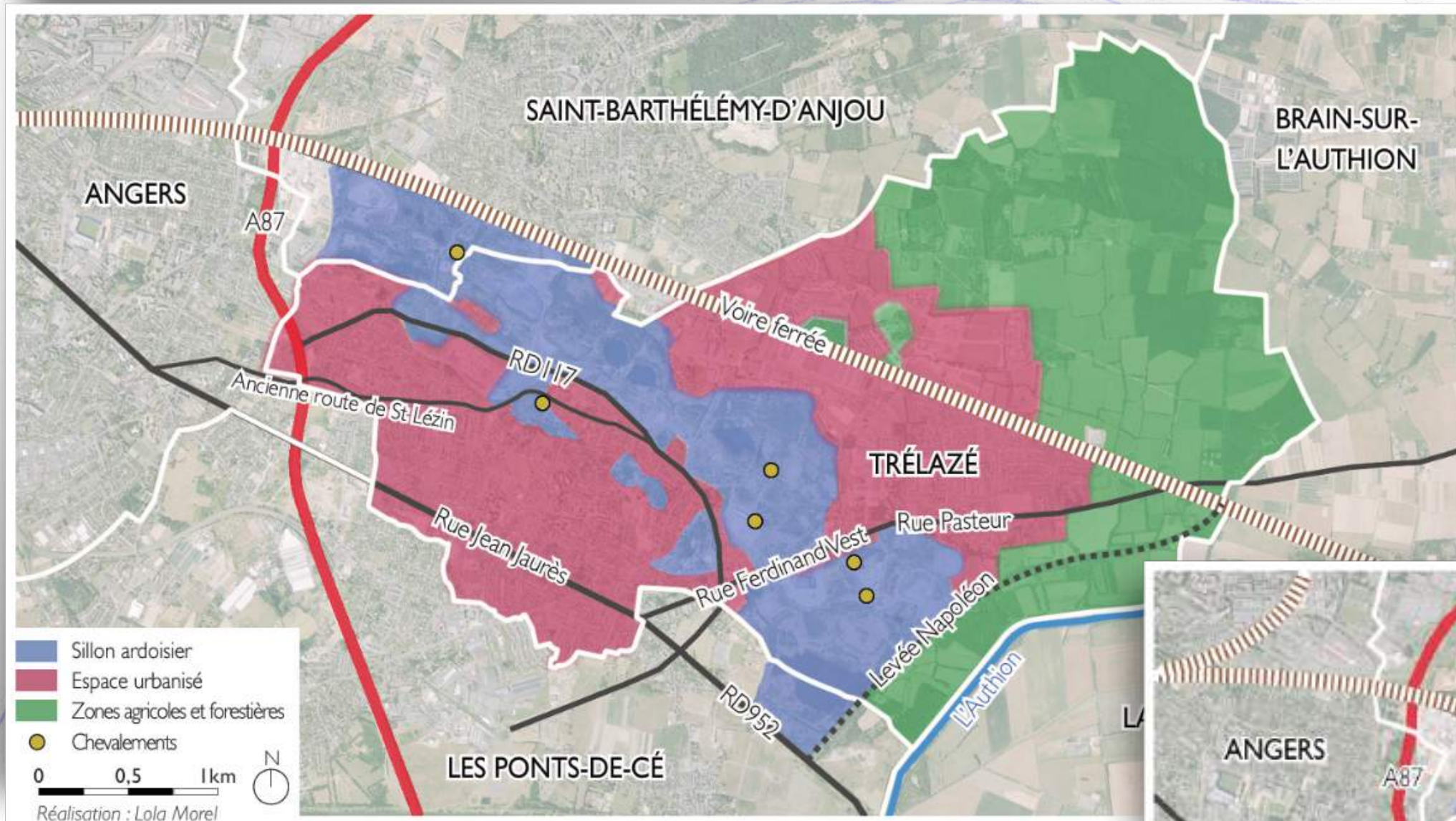
Les propositions des Amis du Patrimoine trélazéen



Pascal Reysset



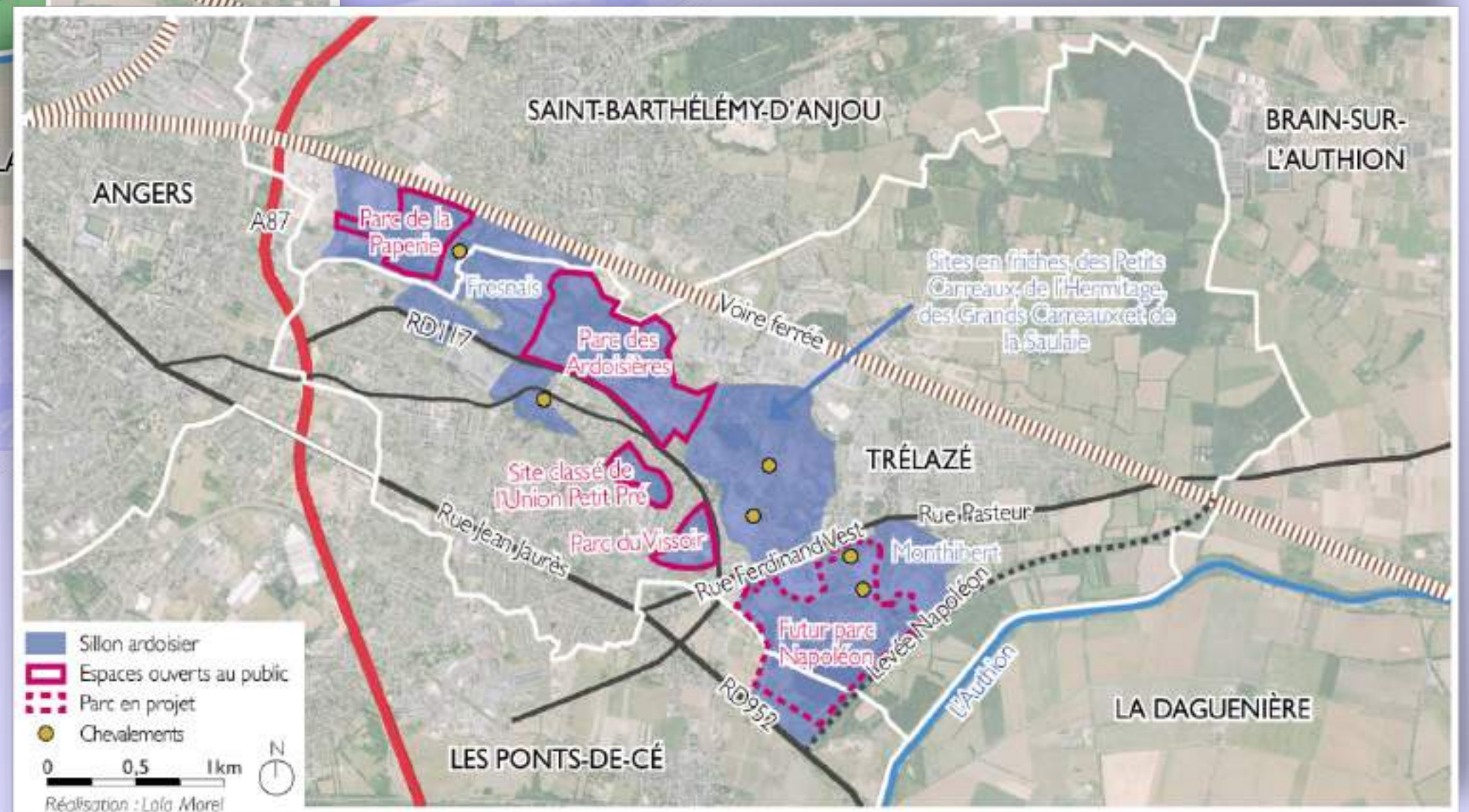
Patrick Bilien



**Les Ardoisières aujourd'hui :
Localisation du Parc des Ardoisières
et des espaces déjà ouverts au public
ou en cours de projet**

- Localisation des espaces encore en activité -
- Localisation des sites toujours en friches -

**Unités paysagères
de la commune de Trélazé aujourd'hui**

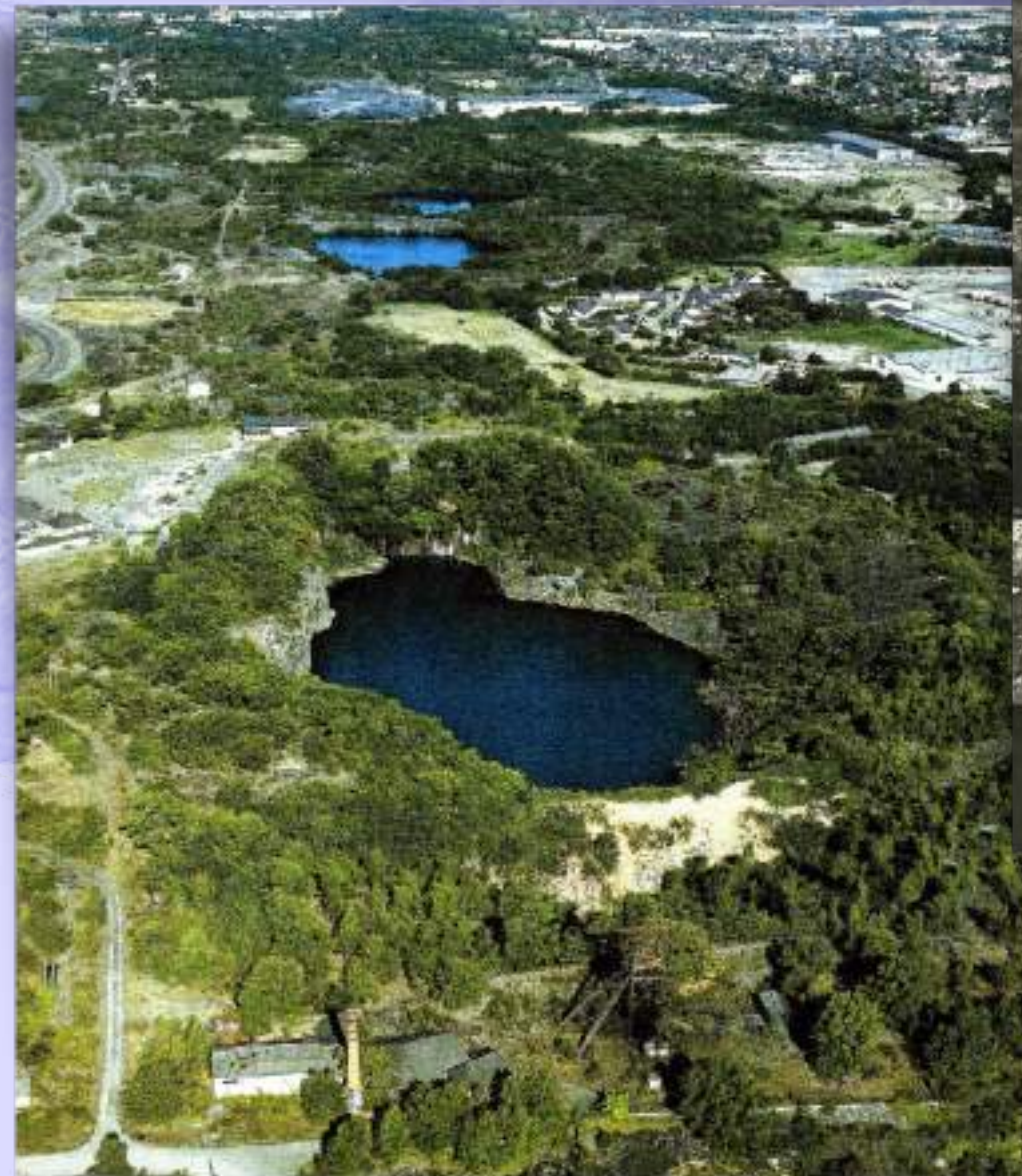


Les propositions des Amis du Patrimoine Trélazéen

– Pascal Reysset et Patrick Bilien –

Nos trois objectifs principaux :

- Environnement
- Citoyen
- Patrimonial



L'objectif environnemental : protéger le troisième poumon vert de l'agglomération

- Biodiversité unique
- Réserves d'eau
- 300 Ha d'espaces verts



L'objectif citoyen : un parc ardoisier ouvert au public en toute sécurité



**L'objectif patrimonial :
Sauvegarde et mise en valeur des éléments
les plus remarquables**



Une proposition stratégique sur cinq ans en deux étapes

- Première étape : évaluer et sauvegarder
- Deuxième étape : faire vivre, connaître et protéger



Première étape en cinq actions prioritaires

- Les 8 chevalemements
- Le site de l'Hermitage
- Monthibert 7 et 3
- Les Petits Carreaux
- Opérations diverses



Les 8 chevalements : un patrimoine « unique »

Huit chevalements propriétés de : ALM (4) Imerys (2) Trélazé (1), privé (1).



Les 8 chevalements : propositions

- 3 chevalements en bon état à entretenir (Monthibert 7, Champ Robert et Hermitage 8)
- 2 chevalements privés à relooker par leurs propriétaires (Monthibert 3 et Grand Maison)
- 3 chevalements publics à remettre en état de manière « urgente » (Fresnais 25, Fresnais 26, Hermitage 6)
- soit un investissement d'environ 300 000 euros (peinture, toiture...) pris en charge par les 3 collectivités locales (Trélazé, Saint Barthelemy, ALM)

Le site de l'Hermitage 6 : « far west » de l'ardoise

- Chevalement, cheminée, machineries et carrière à ciel ouvert réunis
- Un « décor de cinéma » mais des bâtiments fragilisés et vandalisés



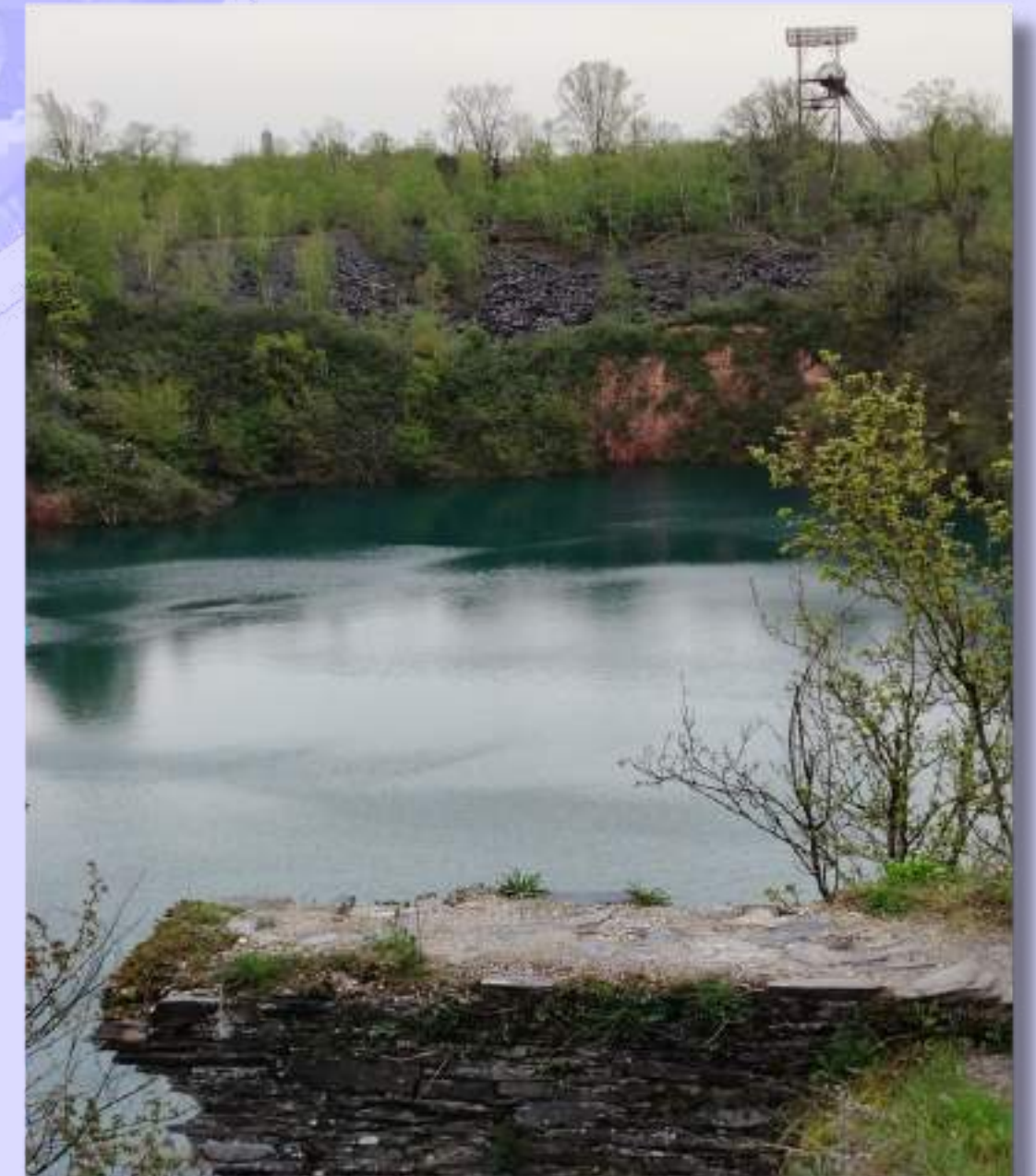
Le site de l'hermitage 6: propositions

- Sécuriser le chevalement
- Abattre les bâtiments dangereux
- Mettre en valeur la machinerie
- Mise en scène du site de jour (projet artistique) et de nuit (éclairage)
- Appel à projet paysager
- Budget d'investissement 600 000 euros ?



Le puits des Petits carreaux : le voyage au Colorado

- Une carrière magnifique mais un site aujourd'hui dangereux (à pic)



Les Petits carreaux : propositions

- Sécuriser par une clôture l'ensemble de la carrière (500 000 euros ?)
- Création d'un belvédère d'observation (150 000 euros ?)
- Budget d'investissement : 650 000 euros ?

Monthibert 7 et 3



Monthibert 7 : le « Lewarde » de Trélazé

- Une machinerie intacte
- Un chevalement remarquable
- Des bâtiments annexes rénovables
- Proche du chevalement 3 avec chaufferie et machinerie
- Proche des anciennes écuries et des Petits carreaux
- Proche de la carrière Napoléon et du parking de l'Arena
- Le dernier site à avoir été en activité (2014)
- Un site à haut potentiel touristique et patrimonial



Monthibert 3 et 7 : Propositions

- La valorisation de ce site dépendra de la volonté d'IMERYYS l'actuel propriétaire à rentrer dans une logique de mécénat
- Mais un investissement des collectivités locales sera indispensable
- Tout comme celui des bénévoles des différentes associations
- Aujourd'hui le site est sécurisé par Imerys et sous obligation préfectorale pour la surveillance des eaux.

La salle des compresseurs



La salle des compresseurs / propositions

- Le bâtiment a été enfin sécurisé par ALM début 2025
- Mais les machines ont été vandalisées au préalable
- Ce qui reste des compresseurs à air comprimé mérite la visite dès leur mise en valeur
- Propositions : Sécuriser l'intérieur, intervention d'un plasticien et d'un éclairagiste, ouvertures ponctuelles avec guide bénévole

Hermitage 8 bis dit Eiffel

- Le plus beau chevalement à illuminer
- Une machinerie proche à valoriser
- Un projet photovoltaïque sur P2 ?



La fosse Napoléon



La fosse Napoléon

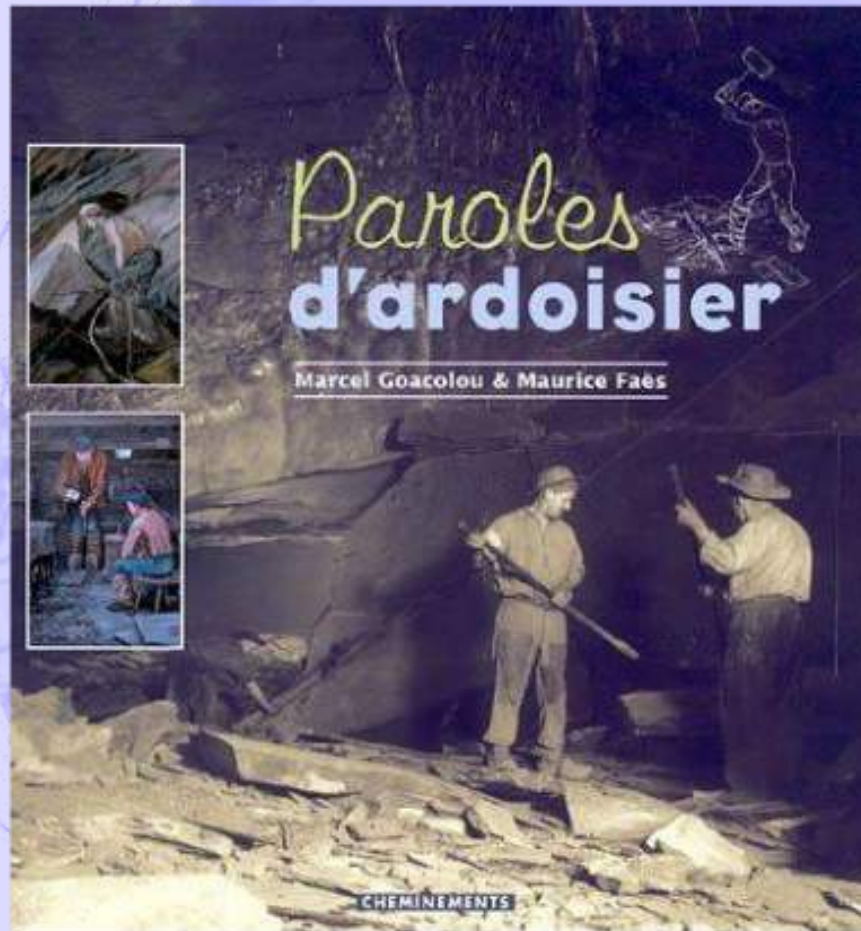
- Rendre accessible le site par un cheminement aménagé en lien avec la Loire à Vélo
- Mise en défens des zones humides et écosystémiques
- Aménagements ultérieurs type base de loisir soft ?



D'autres lieux d'intérêt sur le site du parc



Les bâtiments ou vestiges que l'on ne pourra pas tous conserver mais il faudra en garder la mémoire



Synthèse de la première étape

Au total nous estimons qu'il faut investir dans les 3 à 4 ans un peu plus de 2 000 000 millions d'euros pour arrêter les dégradations et rendre le site visitable par le grand public sous des modalités à définir

- Nécessité de la mobilisation financière des collectivités locales (Angers Loire Métropole, Villes de Trélazé et Saint Barthelemy, Région, Département, Ministère de la culture et Ministère de l'environnement)
- Appel au mécénat privé (entreprises) et aux fondations (patrimoine et au bénévolat)
- Notre association reconnue d'intérêt général peut jouer le rôle de fédérateur pour cette première phase

Un précédent sur Trélazé : La « Doublure » (cheminée de la Manufacture d'allumettes) : 650 000 euros collectés



Seconde étape : un site touristique d'envergure nationale

- Création d'une structure mixte regroupant tous les acteurs associatifs et collectivités locales
- Les acteurs associatifs (Amis du Patrimoine, Musée de l'ardoise, association L'ardoise, ADDULT...)
- Les collectivités locales (Villes et ALM, Département et Région)
- Lancement d'un appel à projet touristique à vocation patrimoniale et environnementale (Ministère de la culture et de l'environnement)
- Recherche de financements...les Amis du Patrimoine reconnus d'intérêt général (Mécénat d'entreprises, investisseurs privés).

Quelques idées

- Création de parcours pédestres, cyclistes, équestres et roulants (petit train pneumatique)
- Le site du chevalement 7 est aménagé pour accueillir du public en lien avec le musée de l'ardoise (centre d'interprétation- « Trélazé Découverte »)
- Le bénévolat est sollicité pour organiser les visites
- Recours à des services civiques encadrés pour seconder les bénévoles
- Mise en places d'un modèle économique pour soulager les finances locales



Faire vivre artistiquement le site



Partie 2/4

La parole aux experts

- **L'éclairage d'ALM sur l'état du patrimoine du parc ardoisier** ————— 57
Pascal Reysset, Dossier réalisé par Fabien Boscherel (ALM)
- **Un site à protéger sur le plan environnemental et les protections en place** ————— 71
Claude Leger (ADDULT), Dossier réalisé par Léa Vaslet (ALM)
- **Quelle protection architecturale pour le patrimoine industriel du parc ardoisier ?** ————— 81
Yves Spiesser

**L'éclairage d'ALM
sur l'état du patrimoine
du parc ardoisier
(Diagnostic du bâti)**

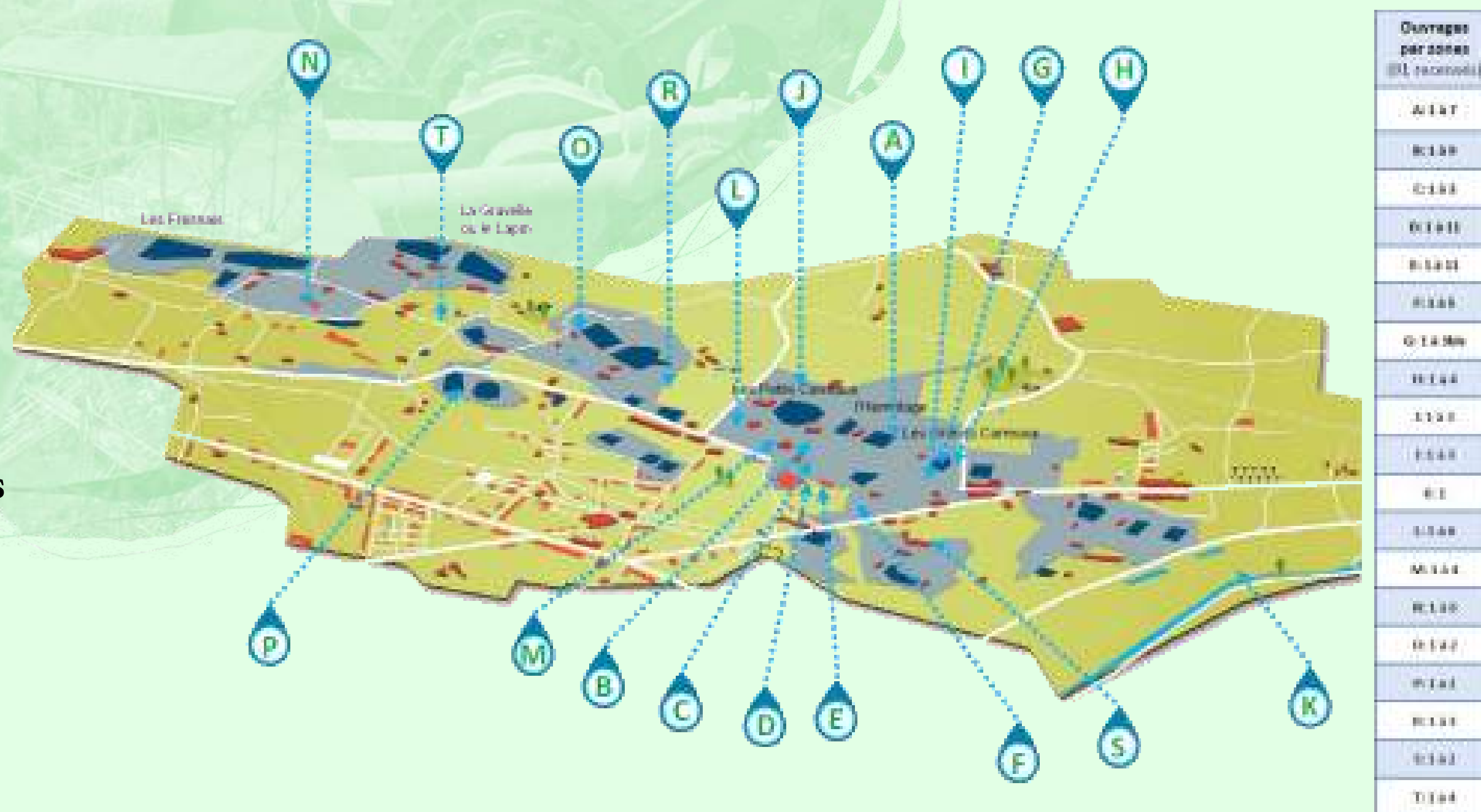
Pascal Reysset



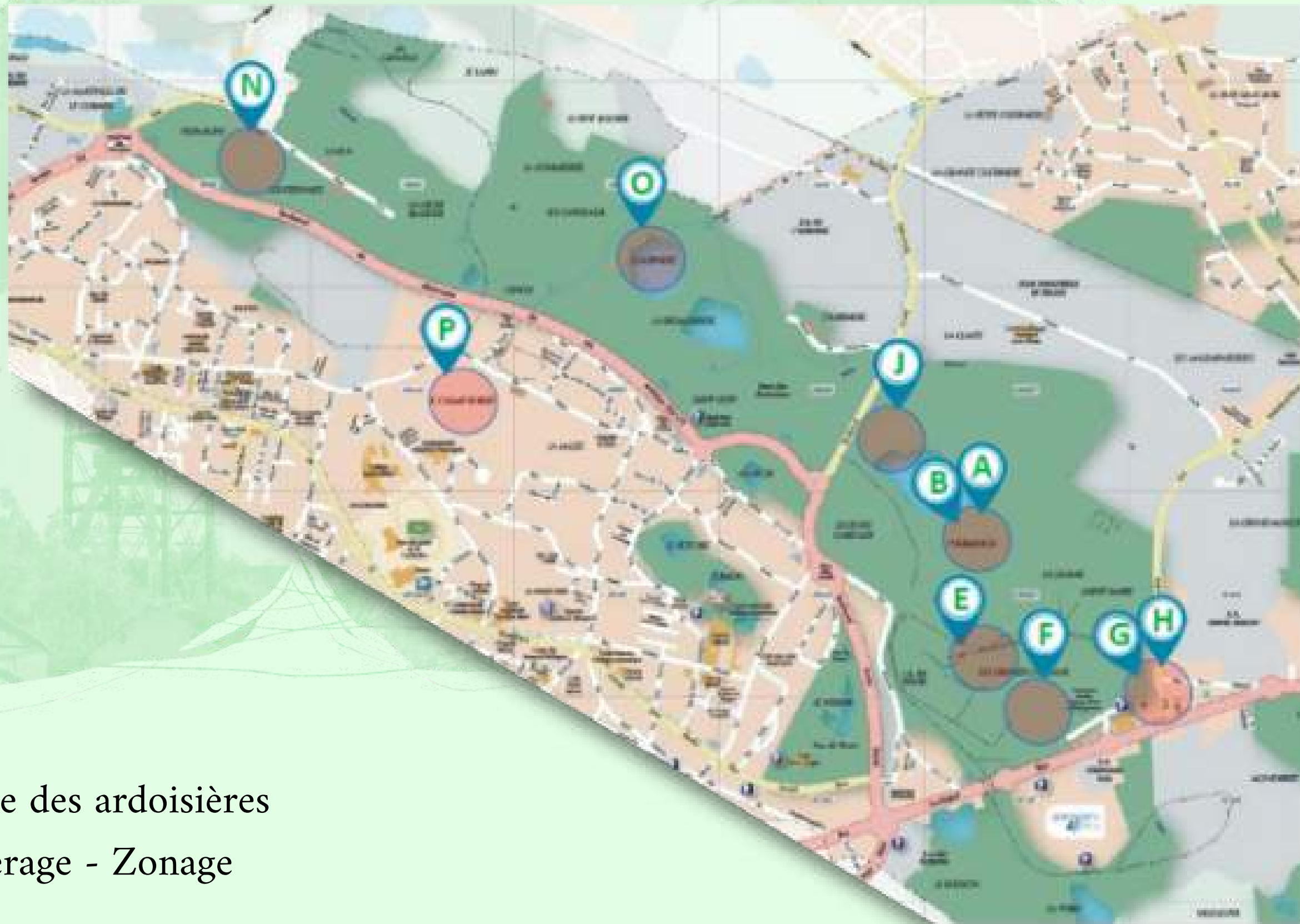
Dossier réalisé par Fabien Boscherel (ALM)

Les pistes de travail pour une meilleure prise en compte du patrimoine bâti

- **Décision de ne pas démolir, mais de préserver et de protéger la salle des compresseur**
 - Travaux de déconstruction partielle terminés le 11/04/2025
 - Travaux clos / couvert du 14/04/2025 au 10/05/2025
- **Diagnostic structurel des bâtiments les plus emblématiques (notamment chevalement)**
 - Diagnostic bâtiminaire avec état de vétusté finalisé mars 2025



Recensement du patrimoine bâti



Ouvrages
par zones
(37
recensés)

A: 5

B: 9

E: 5

F: 4

G: 1

H: 3

I: 3

N: 5

O: 1

P: 1

Trélazé - Site des ardoisières
Plan de repérage - Zonage

Légende état du bâti Constat visuel

Restauré

Arasé

Ruine niveau 1

Ruine niveau 2

Lexique

Ruine 1 :

Abandonné / Conserve tous ses éléments de clos et couvert

Pas de pathologie structurelle apparente

Ruine 2 :

Abandonné / Dégradation avancée, manque éléments de clos / couvert

5 : à sécuriser

Présente un risque apparent pour les personnes y pénétrants,
chutes possibles de matériaux ou effondrements

Restauré (x7)



Arasé (x8)



Ruine niveau 1 (x19)



Ruine niveau 2 (x3)

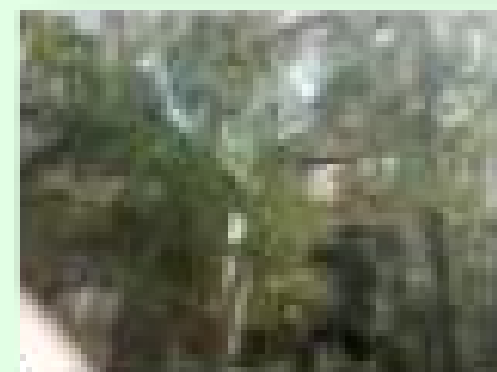
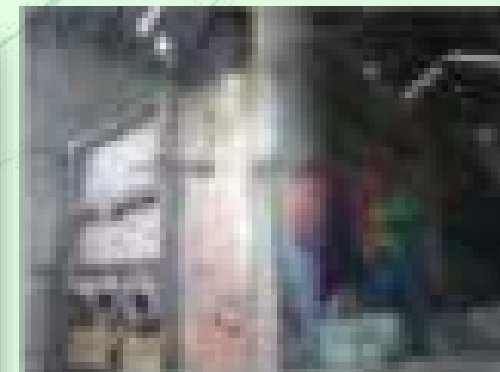


L'hermitage



Repérage édifice zone (A)

- Chevalement puit n°6
- Atelier des compresseurs
- Chaufferie
- Machinerie
- Cheminée



Légende état du bâti Constat visuel

Restauré

Arasé

Ruine niveau 1

Ruine niveau 2

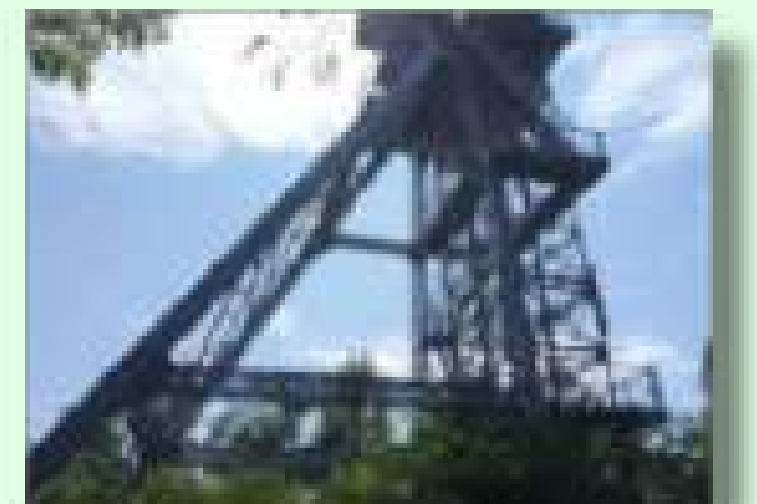
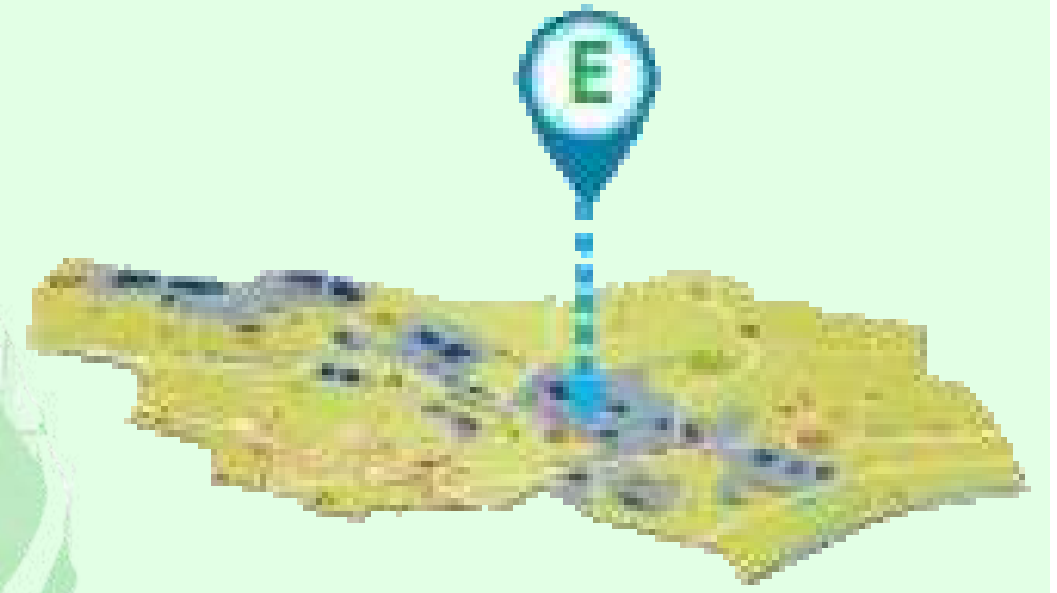
S : à sécuriser

L'hermitage Sud



Repérage édifice zone (E)

- Chevalement Eiffel puit n°8
- Bâtiment



Légende état du bâti Constat visuel

Restauré

Arasé

Ruine niveau 1

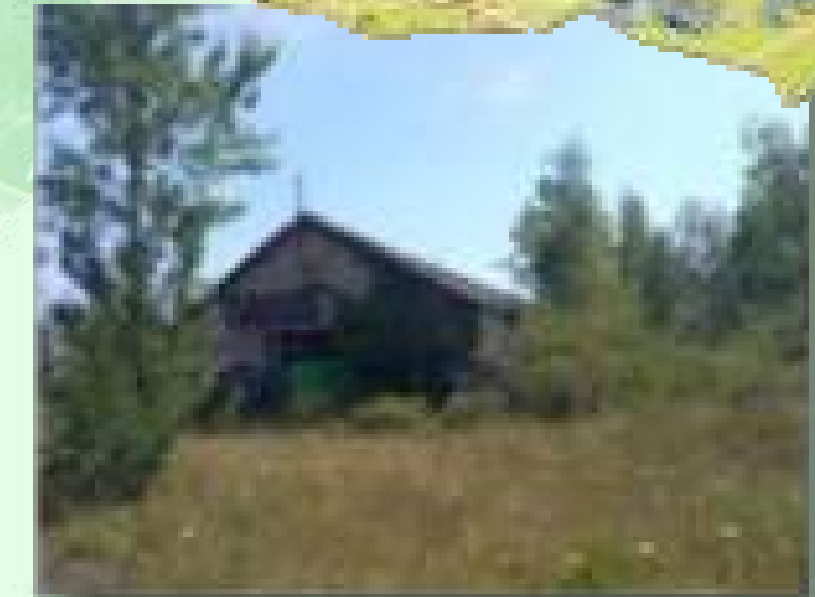
Ruine niveau 2

S : à sécuriser

Grand carreaux



Repérage édifice zone (F)



Légende état du bâti Constat visuel



S : à sécuriser

Grand carreaux

- Balance
- Ancienne écurie



Repérage édifices zone (G)(H)



Légende état du bâti Constat visuel

Restauré	Arasé	Ruine niveau 1	Ruine niveau 2
----------	-------	----------------	----------------

S : à sécuriser

Petit carreaux

- Salle des compresseurs



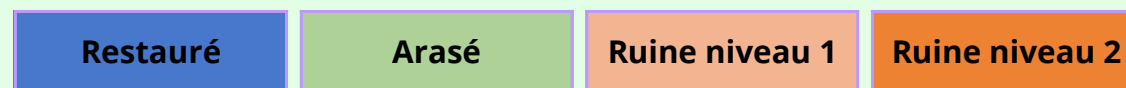
Repérage édifices zone (J)



Salle des compresseurs
récemment sécurisé ALM 2025



Légende état du bâti Constat visuel



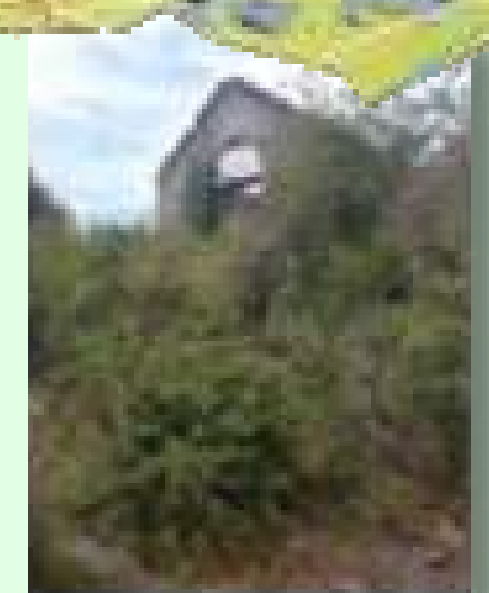
S : à sécuriser

La roë

- Murs Arasés



Repérage édifices zone (N)



Légende état du bâti Constat visuel



S : à sécuriser

L'aubinière

- Murs Arasés



Repérage édifices zone (O)



Légende état du bâti Constat visuel



S : à sécuriser

Champ Robert

- Chevalement



Repérage édifices zone (P)



Légende état du bâti Constat visuel

Restauré

Arasé

Ruine niveau 1

Ruine niveau 2

S : à sécuriser

Chevalements



Site rue Elise Reclus

Propriétaire : Commune de Trélazé



Site rue Ferdinand Vest

Propriétaire : Ardoisières d'Angers

Chevalements



Site rue 8 mai 1945
Propriétaire : SCI STE MAGNANCE



Site ZA Grand Maison
Propriétaire : Puits numéro huit bis

Un site à protéger sur le plan environnemental et les protections en place

Claude Leger (ADDULT)



Dossier réalisé par Léa Vaslet (ALM)

Un espace naturel sensible (ENS)



Zone Naturelle d'Intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)



Rappel des enjeux identifié dans le plan de gestion

Les enjeux écologique		
Enjeux	Niveau d'enjeux	Objectif de l'ENS
Flore patrimoniale d'intérêt national : Orpin d'Angers	1	Maintenir les populations d'espèces floristique protégées et favoriser leur développement
Flore patrimoniale d'intérêt national : Inule britannique, Orchis homme-pendu, Scléranthe vivace	2	
Espèces exotique envahissante (EEE)	1	limiter au maximum les espèces exotique envahissante (EEE)
Pelouses sèche et espèces patrimoniales associées	1	Maintenir un bon état de conservation des pelouses sèches, des éboulis et préserver les cortège faunistique et floristique associés
Meilleure précision des milieux présents	2	Connaître l'Espace Naturel Sensible de la manière la plus exhaustive possible afin d'assurer une gestion optimale qui prend en compte l'intégralité des enjeux
Milieux aquatiques et espèces patrimoniales associées	3	Maintenir un bon état de conservation des milieux aquatique et préserver les cortèges faunistique et floristique associés
Avifaune patrimoniale	3	Favoriser les espèces patrimoniales de ces deux taxons en leur permettant de réaliser l'ensemble de leur cycle biologique
Reptiles patrimoniaux	3	
Fonctionnalité écologique des boisement et des fourrés	3	Atteindre un fort degré de naturalité de certaines boisements et de certains fourrés
Continuités écologique	2	Assurer les continuités écologiques au sein de l'ENS et entre l'ENS et sa périphérie

Rappel des enjeux identifié dans le plan de gestion

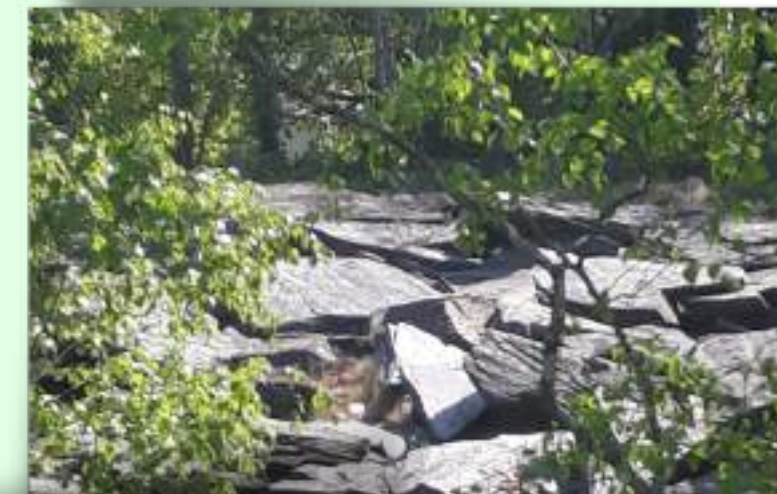
Les enjeux socio-économiques et culturels

Enjeux	Niveau d'enjeux	Objectif de l'ENS
Respect de la réglementation	1	Informier le public sur la réglementation du site et la faire appliquer (incivilités, vandalismes, bonnes pratiques dans les jardins familiaux)
Sensibilisation et appropriation du site (incluant les jardins familiaux, le patrimoine bâti, etc...)	1	Sensibiliser et faire découvrir le patrimoine local
Entretien et gestion du site adaptés à la biodiversité	1	Garantir une gestion des milieux adaptés aux enjeux biologiques de l'ENS
Conciliation entre accueil du public, usages de loisirs et biodiversité	2	Garantir un équilibre entre usages et biodiversité
Patrimoine bâti historique XXe ?	2	Conserver / Restaurer un patrimoine bâti sur site

Synthèse du programme d'actions 2022-2027

Enjeux → Objectif à long terme → Objectif du plan 2022-2027 → 35 opérations

- **14 actions de connaissance** > Acquisition de connaissances sur différents taxons / Suivi des plantes patrimoniales / Mieux caractériser les habitats / Avoir un diagnostic du ruisseau du lapin / Avoir un diagnostic des continuités écologiques
- **7 actions de gestion** > Espèces invasives/ Pelouses / Milieux humides / Restauration continuités écologiques
- **4 actions de protection** > Plantes patrimoniales / Bâtis / Achat de terrains
- **7 actions de sensibilisation** > Grand public / Scolaires / Agents
- **3 actions de gouvernance** > Suivre / Evaluer

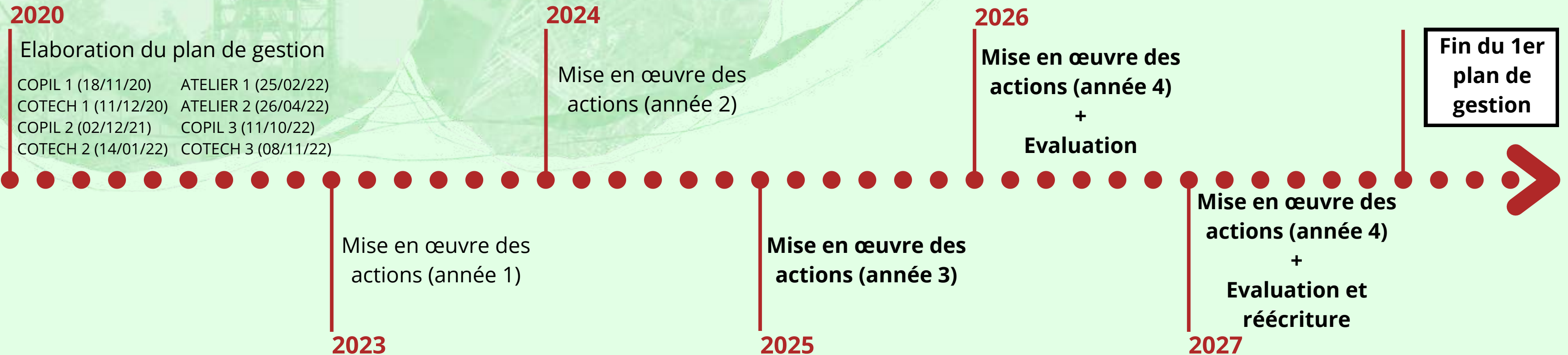


Déroulé de la démarche

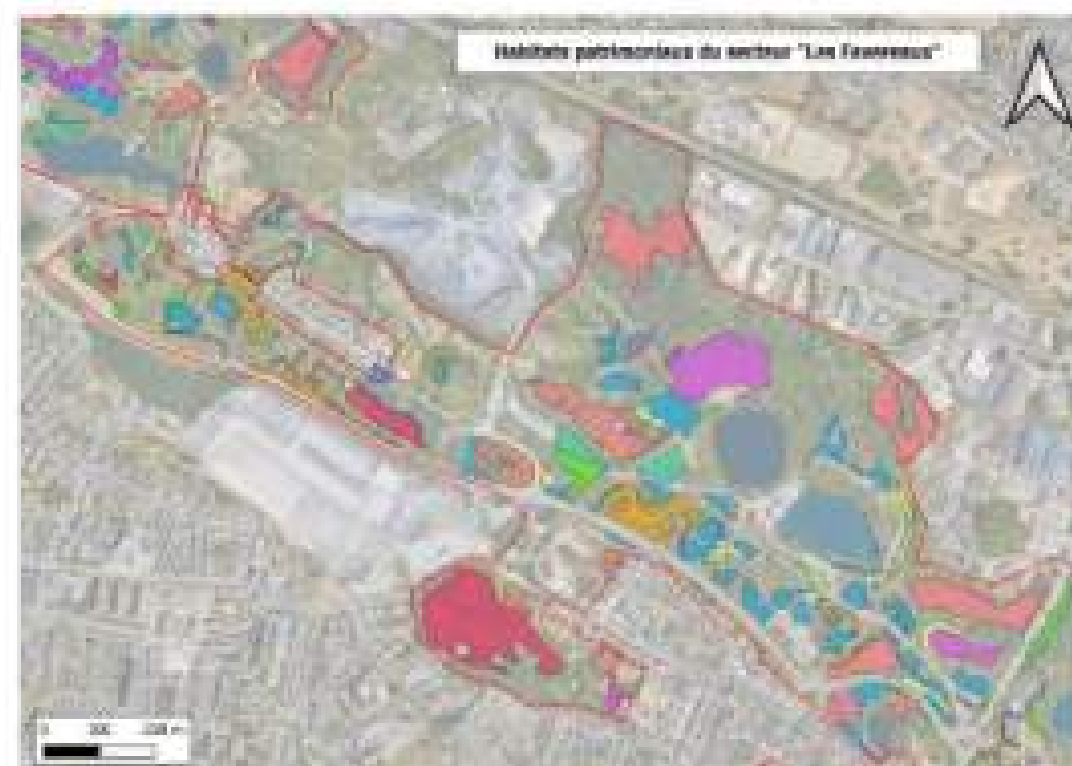
Actions d'acquisition de connaissances (2024)



Action concrète en faveur de la biodiversité (2025)



Cartographier et caractériser les habitats patrimoniaux



Légendes

- Bâtements premiers de Beauvais + Pérouses à Calapodes grilles
- Bâtements premiers de Beauvais + Groupements à Ogives
- Bâtements premiers de Beauvais + Pérouses acédémies
- Bâtements (Perruquiers + Pérouses à Calapodes grilles
- Fourrés de Gerbils à balais + Prairies de fauche
- Fourrés à Gerbils à balais + Pérouses acédémies
- Prairies de fauche acédémies + Pérouses allouées d'affinités végétales et calaires
- Fourrés peu caractérisés + Pérouses à Calapodes grilles
- Fourrés peu caractérisés + Prairies de fauche
- Fourrés peu caractérisés + Groupements à Ogives
- Fourrés peu caractérisés + Pérouses acédémies
- Pâtes à Broyer stries + Groupements à Ogives
- Loges forestières à Gallet griffon
- Loges forestières à Gallet griffon + Nourrices à Bercingère
- Pérouses à Calapodes grilles
- Pérouses à Calapodes grilles + Bâtements premiers de Beauvais
- Pérouses à Calapodes grilles + Pérouses allouées d'affinités végétales et calaires
- Pérouses à Calapodes grilles + Groupements à Ogives
- Pérouses acides + Fourrés de Gerbils à balais
- Prairies de fauche
- Prairies de fauche + Pérouses à Calapodes grilles
- Prairies de fauche + Pérouses allouées d'affinités végétales et calaires
- Prairies de fauche + Groupements à Ogives des angles
- Prairies de fauche + Pérouses acédémies
- Pérouses allouées d'affinités végétales et calaires
- Pérouses allouées d'affinités végétales et calaires + Bâtements premiers de Beauvais
- Pérouses allouées d'affinités végétales et calaires + Groupements à Ogives
- Groupements à Ogives
- Groupements à Ogives + Fourrés peu caractérisés
- Groupements à Ogives + Pérouses allouées d'affinités végétales et calaires
- Sentiers à Pérouses à Calapodes grilles
- Sols nus + Pérouses à Calapodes grilles
- Sols nus + Groupements à Ogives + Pérouses à Calapodes grilles
- Sols nus + Groupements à Ogives
- Sols nus + Pérouses acédémies
- Pérouses acédémies
- Bâtements premiers de Beauvais + Pérouses acédémies
- Pérouses acédémies + Châsses peu caractérisés
- Pérouses acédémies + Fourrés peu caractérisés
- Pérouses acédémies + Loges à Gallet griffon
- Pérouses acédémies + Groupements à Calapodes grilles
- Pérouses acédémies + Quatre fontaines
- Pérouses acédémies + Groupements à Ogives

Cartographier et caractériser les habitats



En résumé

RICHESSSES DES DIFFÉRENTS MILIEUX

Avec des espèces rares et protégées.

NE PAS OUBLIER L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

à proximité immédiat du parc ardoisier.



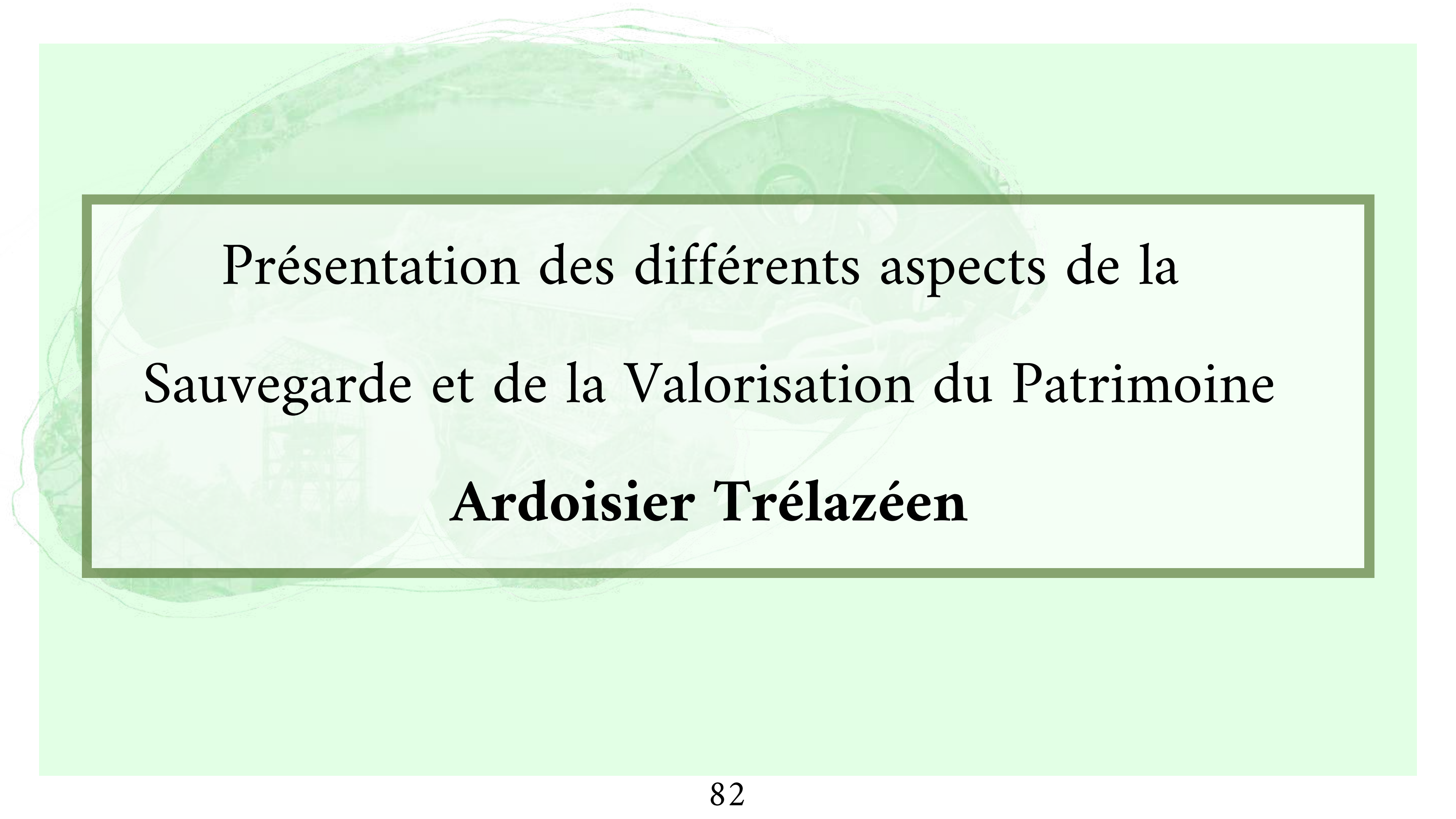
A.D.DU.L.T. SOUHAITE ÊTRE ASSOCIE AU SUIVI DE CET E.N.S.

et à son environnement proche .

**Quelle protection
architecturale pour
le patrimoine industriel
du parc ardoisier ?**

Yves Spiesser





Présentation des différents aspects de la
Sauvegarde et de la Valorisation du Patrimoine
Ardoisier Trélazéen

Sauvegarde et Valorisation

La sauvegarde et la valorisation du patrimoine ardoisier Trélazéen, site d'exception, l'un des plus grands d'Europe, englobe un ensemble d'action que l'on se doit de coordonner et qui visent à :

Protéger,

Préserver,

Adapter,

Valoriser

Protéger pour Préserver la mémoire collective

- Les buttes de déchets et leur parure florale spécifique,
- Les vieux fonds, anciennes carrières à ciel ouvert,
- Les carreaux de mines de l'extraction profonde,
- Les derniers bâtiments, clefs de lecture du passé,
- Les 8 chavalements qui balisent ce site spectaculaire,
- L'environnement végétal et sa faune singulière,
- Le patrimoine immatériel ardoisier, les savoirs faire ...

Le Comité Scientifique Ardoisières

- Le Comité Scientifique Ardoisière a été installé le 14 avril 2025 par le Président d'Angers Loire Métropole, en présence des Maires de Trélazé, d'Avrillé et de Saint-Barthélémy-d'Anjou
- L'importance de la valeur patrimoniale du site nécessite de penser son avenir
- Le Comité Scientifique est composé entre autres, des Responsables des Services d'ALM et des représentants des quatre associations qui œuvrent pour la Sauvegarde Ardoisières

Le Comité Scientifique Ardoisières

Lieu de dialogue et de travail unique sur le projet de valorisation des ardoisières

- Mise en place d'un schéma directeur sur 10 ans
- Inscription d'une orientation de la valorisation du site Ardoisières dans le Plan d'Aménagement du Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours
- Examiner la possibilité de candidater au label Architecture Contemporaine Remarquable

Sauvegarde : Inventaire, Protection et Conservation

- C'est la mission fixée au Comité Scientifique Ardoisières
- La première étape consiste en un inventaire précis du patrimoine
- Cette démarche doit permettre d'identifier les sites à protéger en priorité
- Au-delà de la mise en place de la sécurisation des éléments eux mêmes, il convient de les Protéger par un ou plusieurs dispositifs officiels

La Protection Patrimoniale

Si la Sauvegarde relève d'une volonté politique, la protection patrimoniale est une démarche administrative

Elle passe par des acteurs qui relèvent des Services de l'État, la DRAC, la DREAL, l'ABF suivant des mesures particulières.

Elles incluent, des labels, comme celui

- d'Architecture Contemporaine Remarquable,
- Classement ou Inscription Monument Historique

Label Architecture Contemporaine Remarquable

- Le label Architecture Contemporaine Remarquable nous a été présenté lors de la mise en place du Comité Scientifique par le Responsable du pôle patrimoine, architecture et espace protégés à la DRAC.
- C'est un outil de reconnaissance du patrimoine architectural.
- Qu'en est-il aujourd'hui ?

La Protection Monument Historique

Deux niveaux de protection sont possibles :

- **L'inscription à l'inventaire supplémentaire** des Monuments Historiques.
(C'est le cas du chevalemment N°3 de l'Espérance ç la Pouëze, inscrit en 1999)
- **Le Classement Monument Historique**, prend en compte la rareté et l'authenticité des biens concernés.

Valorisation : Transmission, Tourisme et Réutilisation

- En 2008, le Conseil Communautaire d'Angers a décidé de créer le parc des ardoisières autour des anciennes exploitations à ciel ouvert de l'Aubinière et de la Brémandière.
- Il est aujourd'hui classé **Espace Naturel Sensible**
- La nécessité de réhabiliter certains bâtiments au service de la vie locale, ce fut le cas des anciennes écuries

Valorisation : Transmission, Tourisme et Réutilisation

- L'intégration de certains éléments du patrimoine industriel au tissu économique (les ateliers de Grand Maison qui ont conservés leur caractère originel construit dans les années 1960)
- Au même titre que la mise en valeur des manufactures d'allumettes ...



Valorisation : Transmission, Tourisme et Réutilisation

- Demain, nous espérons un intégration du site sauvegardé, au réseau touristique départemental, en liaison avec les sites de la Pouëze, Renazé et la Mine Bleue
- L'élargissement au plan européen à l'image du site de Haut-Martelange au Luxembourg

En Conclusion

- LA Protection du patrimoine ardoisier trélazéen, repose sur la volonté politique exprimée le **14 avril 2025** ainsi que la concrétisation de l'ambition qu'elle induit, par la réalisation progressive de la préservation des éléments architecturaux et environnementaux.
- La mise en place d'une **PROTECTION OFFICIELLE** de type, ACR, Inventaire ou **Classement Monument Historique**.
- Le **PADD** Plan Aménagement du Développement Durable, a été présenté le 13 octobre dernier aux élus d'ALM.

Comment la valorisation des Ardoisières a-t-elle été évoquée ?... Un adjoint au Maire de Trélazé a parlé de “Transformé cet Héritage du passé en source d'Avenir”

Qu'en est-il vraiment ?

Partie 3/4

La parole aux élus, table ronde

- **M. le Maire de Trélazé et M. le Maire de Saint Barthelemy** ————— 96
Lamine Naham et Dominique Bréjeon
- **L'Adjointe au Maire de Saint-Barthélémy-d'Anjou** ————— 97
Isabelle Raimbault et Stéphane Lefèbvre
- **Représentant d'Angers Loire Métropole** ————— 98
Roch Brancour (Vice Président)
- **Monsieur le Sénateur** ————— 99
Gregory Blanc
- **TABLE RONDE : L'enjeu des grands exutoires des eaux pluviales à Trélazé** ————— 100
Jean-Luc Menard

La parole du Maire de Trélazé

Lamine Naham

Le Maire de Trélazé rappelle l'importance du patrimoine immatériel que représente le site des ardoisières, qui a vu travailler des centaines d'ouvriers.

C'est l'essence même de Trélazé qui est en jeu dans l'avenir de ce site dont le devenir le préoccupe.

En tant que vice-président d'ALM, il rappelle avoir porté le chantier de réfection de la salle des compresseurs, dont le bâtiment a été extérieurement restauré et clos, mettant un terme aux importantes dégradations constatées.



La parole à l'Adjointe au Maire de Saint-Barthélémy-d'Anjou

Isabelle Raimbault et Stéphane Lefèbre

Elle représente Mr le Maire de Saint Barthelemy d'Anjou.

Le conseil municipal est sensible aux inquiétudes des riverains sur le projet de plateforme.

Elle rappelle qu'ils ont subi de nombreuses nuisances avec la centrale à enrobés, le concassage de TPPL, le camp des Roms, l'arrivée des camions d'Ageneau.

Cela fait beaucoup de nuisances et d'inquiétudes et elles souhaite que d'autres sites soient étudiés pour la plateforme ferroviaire.



La parole au Représentant d'Angers Loire Métropole (vice-président)

Roch Brancour

ALM est tout à fait d'accord pour sauvegarder le site et étudie d'autres outils de protection possibles.

Dans le PADD du PLUi en cours de révision, il est acté la nécessité de préserver le site des anciennes Ardoisières et d'étudier ses conditions d'évolution.

Pour le site de ferroutage de la Gravelle, des études sont en cours (étude d'impact, étude BRGM) dont les résultats seront connus en début d'année prochaine.

A ce stade, il ne sait pas s'il y aurait autorisation ou non. Il ne dispose pas de suffisamment d'information. D'autres sites sont à l'étude.

Conséquence :

Dans la modification 2025 du PLUi, il est indiqué "plate-forme de ferroutage" en supprimant la mention entre parenthèse de Trélazé



La parole à Monsieur le Sénateur

Grégory Blanc

Monsieur le Sénateur, très sensible à la sauvegarde du site des ardoisières, remercie les organisateurs de ce colloque. Il pense qu'il faut étudier les activités économiques possible sur le site à plusieurs échelles géographiques (jardins familiaux, pôle santé, commerces, activités touristiques...).

Il rappelle que le site possède parallèlement des atouts pour lutter contre le réchauffement climatique et qu'il doit être un vecteur de la transition écologique avec le potentiel aquifère et de biodiversité qu'il recèle.

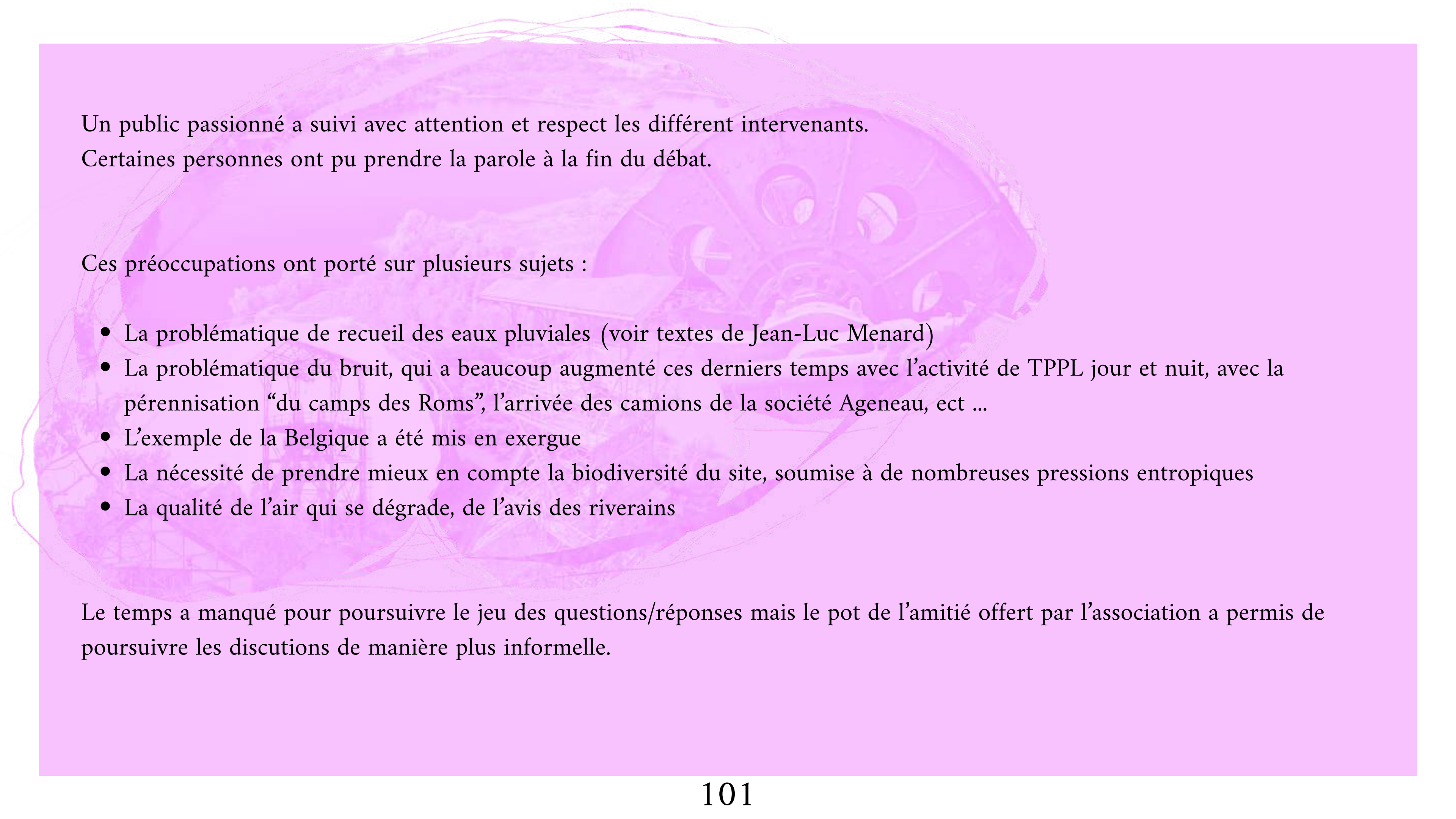
Il se demande si un rattachement au PNR ne serait pas opportun.



Intervention du public

Table ronde





Un public passionné a suivi avec attention et respect les différents intervenants.
Certaines personnes ont pu prendre la parole à la fin du débat.

Ces préoccupations ont porté sur plusieurs sujets :

- La problématique de recueil des eaux pluviales (voir textes de Jean-Luc Menard)
- La problématique du bruit, qui a beaucoup augmenté ces derniers temps avec l'activité de TPPL jour et nuit, avec la pérennisation "du camp des Roms", l'arrivée des camions de la société Ageneau, ect ...
- L'exemple de la Belgique a été mis en exergue
- La nécessité de prendre mieux en compte la biodiversité du site, soumise à de nombreuses pressions entropiques
- La qualité de l'air qui se dégrade, de l'avis des riverains

Le temps a manqué pour poursuivre le jeu des questions/réponses mais le pot de l'amitié offert par l'association a permis de poursuivre les discussions de manière plus informelle.

L'ENJEU DES GRANDS EXUTOIRES DES EAUX PLUVIALES A TRÉLAZÉ

Par JEAN LUC MENARD LE 25 OCTOBRE 2025

La ville de TRÉLAZÉ mais aussi une partie des quartiers EST d'ANGERS ainsi que les quartiers de la LIGNERIE sur ST BARTHELEMY sont assainis du point de vue écoulement pluvial par 2 grands exutoires que sont :

- le ruisseau du MONGAZON (en rouge sur la carte)
- le ruisseau du LAPIN (en bleu sur la carte).

Ils se rejoignent derrière la salle ARENA, près du puits MONTHIBERT et forment sur leurs dernières centaines de mètres LE CANAL DE LA POREE qui débouche dans L'AUTHION.

Ces ruisseaux ont une origine naturelle, on parle alors « de fil des eaux » qui s'est tracé avant l'urbanisation, Donc un écoulement selon les bassins versants naturels et selon « les fonds de vallées », avec méandres et zones d'expansion (débordements, marécages, lavoirs, étangs).

L'activité humaine a très largement assujetti ces cours d'eau à de profondes modifications, surtout des busages, à des contraintes, à des changements de direction; tout ceci bien entendu, avant la puissance des vraies lois sur l'eau, telles l'une des plus importantes ne datant que de fin 2006.

Ainsi sur un plan réglementaire et administratif ces 2 réseaux sont classés, comme « cours d'eau » et non pas comme simple « réseaux pluviaux ». Cela conditionne grandement leur gestion, toute intervention sur leur itinéraire suit une procédure liée aux lois sur l'eau aboutissant à des dossiers d'autorisation (ou non). Aujourd'hui ces 2 grandes arêtes pluviales qui traversent pour l'une les quartiers de la zone industrielle, pour l'autre les quartiers d'habitation à la topographie la plus basse de notre ville (aux alentours de 21 NGF) ont supporté et supportent encore une urbanisation galopante.



QUE POUVONS NOUS CONSTATER AUJOURD'HUI :

- 1) Leur tracé est parfois quasi inconnu, surtout pour le MONGAZON (exemple entre la poste rue PIERRE PILARD et la MEDIATHEQUE).
- 2) Sur de grandes sections, ils sont parfois quasiment impossibles d'accès (par exemple quand ils se trouvent au fond du jardin des maisons individuelles)
- 3) Au cours de plusieurs décennies et sur des centaines de mètres, ils ont été busés et rendus souterrains OU alors profondément modifiés dans leur tracé, leur gabarit, leur volume le tout sans guère d'études de débit, et encore moins d'études environnementales.

On peut noter sur ce plan :



- Au début des années 1970, le MONGAZON est busé en tôle ARMCO en gros du quartier de la MARAÎCHÈRE jusqu'à sa réapparition au grand jour derrière la butte aux Sapins.

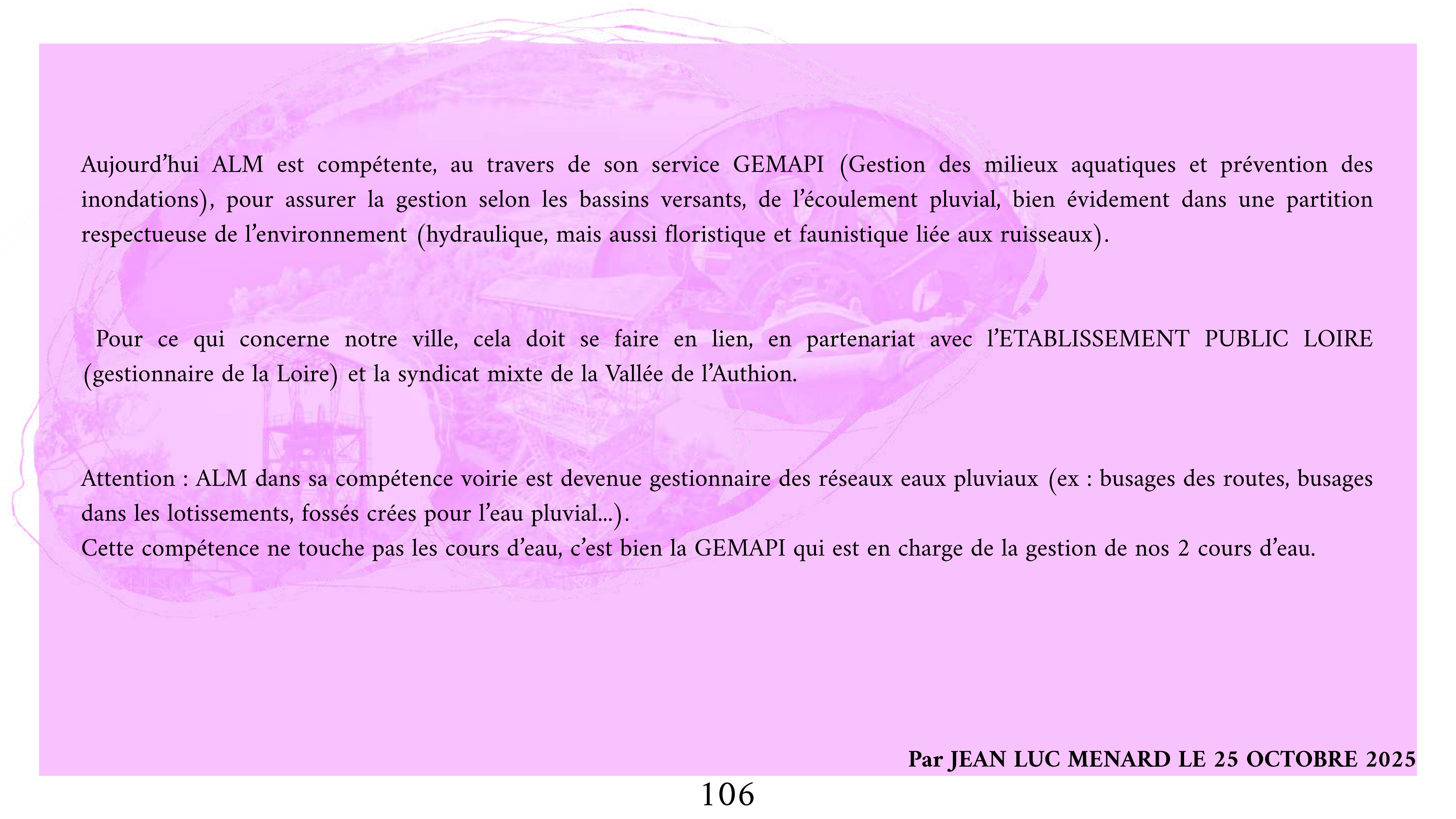
Cette tôle ARMCO, qui sert normalement à ne faire que des traversées très aérées et courtes (pour passer sous une route par exemple), était dans les années 2010 déjà très corrodée. C'est ce qui avait été constaté près du giratoire du BUISSON, à cet endroit l'effondrement du ruisseau, dû aux tôles rouillées, avait abouti à remettre le MONGAZON à ciel ouvert sur quelques petits mètres.

Dans quel état est cette tôle aujourd'hui ? Sachant qu'à plusieurs reprises le ruisseau passe sous des routes, dont le giratoire du Buisson.

- dans les années 1997/98 lors de la tentative des ARDOISIÈRES dans leur projet de carrière à ciel ouvert à la PORÉE, leurs entreprises avaient dévié le MONGAZON. Elles l'ont fait sans respect des débits et aussi le fil d'eau à préserver (= la côte de creusement du fond de ruisseau).

Conséquence, à la 1ère pluviométrie sérieuse : notre réseau MONGAZON s'est rempli et a débordé jusqu'à la rue des FRESNAIES.

Ce ne sont que des exemples montrant que l'activité humaine peut entraver gravement le ruissellement. Il suffit pour cela de voir ce qui se passe partout en France en termes d'inondation.



Aujourd'hui ALM est compétente, au travers de son service GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), pour assurer la gestion selon les bassins versants, de l'écoulement pluvial, bien évidemment dans une partition respectueuse de l'environnement (hydraulique, mais aussi floristique et faunistique liée aux ruisseaux).

Pour ce qui concerne notre ville, cela doit se faire en lien, en partenariat avec l'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE (gestionnaire de la Loire) et la syndicat mixte de la Vallée de l'Authion.

Attention : ALM dans sa compétence voirie est devenue gestionnaire des réseaux eaux pluviaux (ex : busages des routes, busages dans les lotissements, fossés créés pour l'eau pluvial...).

Cette compétence ne touche pas les cours d'eau, c'est bien la GEMAPI qui est en charge de la gestion de nos 2 cours d'eau.

Par JEAN LUC MENARD LE 25 OCTOBRE 2025

CEPENDANT A-T-ON RÉELLEMENT LA MAIN SUR LES ENJEUX ?

Plusieurs questions sont en effet à poser, voire des craintes sont à exprimer.

AU NIVEAU DES INTERVENTIONS COURANTES (normalement par le service GEMAPI)

- 1) Qui surveille physiquement nos 2 cours d'eau, en activité réelle de terrain ?
- 2) Quelles sont les opérations d'entretien qui ont eu lieu ces dernières années (curage, nettoyage des parties souterraines) ?
- 3) Comment protège-t-on les ripisylves et les zones d'expansion des ruisseaux ? (ex : entre le site d'exploitation des paillettes d'ardoises de TPPL et les jardins familiaux de la rue Pierre et Marie Curie , là où le talus de déchets de paillettes se rapproche de plus en plus du ruisseau)
- 4) Qui gère techniquement tous les bassins d'orage et leurs équipements (clapets de débit, vannes...) ?

AU NIVEAU DE NOTRE AVENIR, DE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES ET DE LEUR PROTECTION

- LE DEVENIR DU SITE ARDOISIERS :

“J’ai vraiment apprécié le travail du comité scientifique et des amis du patrimoine trélazéen penché sur son avenir dont nous devons tenir toutes les directions, qu’il s’agisse d’un historique industriel qui peut encore rapporter une très belle image à la ville si on le respecte et le met en valeur, qu’il s’agisse d’un environnement rétabli lui tout seul en écosystème équilibré sur une friche industrielle reconvertie en parc pour que tous les angevins puissent en bénéficier, pas seulement les angevins. MAIS il ne faudra pas oublier L’EAU.

L’eau, au travers de son ruissellement obligatoire qui doit se faire confortablement mais sans entraver la vie humaine, l’eau qui pourrait nous manquer, l’eau qui pourrait servir à cultiver, ou à contrario l’eau en surplus, l’eau dangereuse à stocker comme cela arrivera avec le réchauffement climatique.”

- LA VISION GÉNÉRALE DE NOS 2 COURS D’EAU :

“Sur le côté droit de la rue Ferdinand Vest en allant vers les bourg, les terrains où serpentent le MONGAZON et le LAPIN sont propriétés d’IMERYS : sur ces étendues privées, en quel état sont nos ruisseaux, aussi bien quand ils sont aériens, encore pire quand ils sont souterrains ? Qui les surveille ? Qui agit ? Ne serait-ce que pour détecter et déboucher un effondrement, élaguer le trop de végétal empêchant le flux, ce qui aurait pour conséquence d’inonder rapidement TRELAZE.”

Par JEAN LUC MENARD LE 25 OCTOBRE 2025

NOTRE DEVENIR SI LES POMPES S'ARRÊTENT

“La situation a peut-être évolué mais les pompes d'exhaure du puits de la MASSE servent à maintenir au sec les jardins du quartier du PETIT PRE et ses abords.

Qu'en est leur gestion actuelle ? Cette interrogation concerne aussi tous les équipements d'IMERYYS qui permettent de réguler la nappe affleurante.

En conclusion, il est obligatoire d'intégrer dans toutes les réflexions et dans toutes les démarches, politiques ou scientifiques, la gestion du MONGAZON et du LAPIN. Il ne s'agit pas qu'ils soient des ouvrages seulement utiles au plan inondation mais des réelles composantes de notre environnement visant à l'enrichir, à l'embellir. Ils sont aussi des atouts capitaux pour l'investissement du public sur le site ardoisier. “

JEAN LUC MENARD

N.B des amis du patrimoine trélazéen :

Le pompage du secteur de la MASSE continue a être géré par la société IMERYYS, qui s'était excusé de ne pas pouvoir participer aux débats de ce colloque.

Dans la presse

O.F. Bod. 25

Quel avenir pour « le 3^e poumon vert de l'agglo »

Trélazé — « Quel avenir pour le parc ardoisier ? » Tel est le thème du colloque organisé samedi 18 octobre après-midi par l'association les Amis du patrimoine trélazéen.

À l'issue du colloque L'ardoise et l'allumette organisé en octobre 2023 par l'association des Amis du patrimoine trélazéen, une motion avait été déposée pour sauvegarder le site ardoisier. Elle a abouti à la création d'un comité scientifique mis en place par Christophe Béchu, maire d'Angers et président de la communauté urbaine. Ce comité réunit des associations et des experts.

Pour son second séminaire, l'association se consacre uniquement au patrimoine ardoisier avec le titre Quel avenir pour le site ardoisier ?

Un grand potentiel environnemental

« Il y a urgence à s'interroger sur cet avenir à l'heure où le site et ses bâtiments font l'objet de menaces, de projets et de dégradations, surtout dans les secteurs qui ne sont pas ouverts au public. Le site ardoisier

développe pourtant encore un grand potentiel environnemental avec 300 ha d'espaces rendus à la nature, le troisième poumon vert de l'agglomération, classé en espace naturel sensible », aime à rappeler Pascal Reysset, président de l'association. « Potentiel patrimonial aussi avec ses huit chevalements, ses machineries, ses vieux fonds, ses nombreux bâtiments mais qu'il faut mettre en valeur ou en conserver la mémoire avant qu'il ne soit trop tard. Potentiel touristique enfin sur le chemin de la Loire à vélo. »

Patrick Billien qui y organise déjà de nombreuses visites précise « qu'il s'agit d'un site d'envergure nationale ».

Le colloque réunira les associations locales dont le musée de l'Ardoise, l'association des riverains et les Amis du patrimoine trélazéen, les experts pour l'état écologique du site et des

bâtiments, et les élus locaux à l'occasion de tables rondes.

Roch Brancour, vice-président du conseil régional en charge des transports et vice-président de la communauté urbaine Angers Loire métropole (ALM), y est attendu, de même que Lamine Naham, maire de Trélazé et également vice-président du conseil communautaire.

L'association des Amis du patrimoine trélazéen y fera des propositions concrètes de valorisation et d'ouverture progressive du site qui sont soumises à l'avis des propriétaires concernées : Angers Loire métropole, Imerys et la ville de Trélazé notamment.

Samedi 18 octobre, salle de la Maraichère, rue Ludovic-Ménard à Trélazé, de 15 h à 18 h. Gratuit, ouvert à tous sans réservation.



Pascal Reysset, président de l'association les Amis du patrimoine Trélazéen et Patrick Billien devant le chevalement de Champ-Robert à Trélazé.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Sauvegarder le patrimoine ardoisier à tout prix

Deux ans après le colloque « L'ardoise et l'allumette », Les Amis du Patrimoine Trélazéen consacrent leur second colloque au seul patrimoine ardoisier. Intitulé « Quel avenir pour le parc ardoisier ? », il se tiendra samedi 18 octobre.

En effet, pour l'association, il est urgent de s'interroger sur le devenir de ce site emblématique, alors que ses bâtiments sont aujourd'hui menacés par des projets, des dégradations et un manque de valorisation, notamment dans les zones non accessibles au public. Pourtant, le parc ardoisier conserve un potentiel remarquable.

Sur le plan environnemental, ce sont 300 hectares rendus à la nature, constituant le « troisième poumon vert de l'agglomération », classés en Espace Naturel Sensible, comme le rappelle Pascal Reyssset, président de l'association. Sur le plan patrimonial, le site abrite huit chevalements, des machineries, des vieux fonds et de nombreux bâtiments industriels. Il est essentiel de les préserver et de transmettre leur mémoire avant qu'ils ne disparaissent.



Pascal Reyssset, président des Amis du patrimoine trélazéen, et Patrick Bilien ont à cœur de valoriser le parc ardoisier et son histoire.

sent. Sur le plan touristique, le parc se situe sur le parcours de la Loire à vélo et aux portes d'Angers.

Pour Patrick Bilien, qui y organise déjà de nombreuses visites, il s'agit d'un site d'envergure nationale.

Le colloque réunira les associations locales, des experts et des élus autour de tables rondes. L'association présentera des propositions

concrètes pour la valorisation et l'ouverture progressive du site. Ces propositions seront soumises à l'avis des propriétaires concernés : Angers Loire Métropole, Imerys et la Ville.

Colloque « Quel avenir pour le parc ardoisier », samedi 18 octobre, de 15 h à 18 h, salle de la Maraichère, rue Ludovic-Ménard, à Trélazé.

Angers et sa région

« Urgent de sauvegarder le patrimoine ardoisier »

Trélazé — 80 personnes se sont réunies, samedi 18 octobre, salle de la Maraichère, pour réfléchir au devenir du site ardoisier. Un premier chiffrage de l'Addult est évalué à deux millions d'euros.

Le projet

À l'invitation de l'association pour le développement durable Loire Trélazé (Addult), 80 personnes se sont réunies samedi 18 octobre, salle de la Maraichère, pour réfléchir au devenir du site ardoisier.

Les travaux du comité scientifique ont été restitués : classification des 37 bâtiments suivant leur état et inventaire environnemental notamment. « Trélazé peut s'enorgueillir d'être la capitale mondiale de l'ardoise et ne possède qu'un musée associatif », estime Alain Roger, président de l'association Les amis de l'ardoise qui préconise de « voir grand ».

Un premier chiffrage à deux millions d'euros

La mise en valeur peut prévoir « une ouverture partielle au public, dans des conditions sécurisées », précise Addult. Elle peut concerner une mise en valeur touristique de certains bâtiments, un musée d'interprétation de l'ardoise, un éclairage de certains lieux ou chevalements, un cheminement le long des différents éléments de patrimoine avec raccordement au circuit de la Loire à vélo, des événements artistiques et festifs.

L'association a réalisé un premier chiffrage des éléments à démolir, protéger et restaurer dans un délai d'environ quatre ans, qui s'élève à deux millions d'euros. Reconnue d'intérêt général, la structure peut solliciter des financements publics et privés et porter le projet, à l'image de ce qu'elle a fait pour La doublure, aux anciennes Allumettes.

Une question d'échelle

« Dans le cadre de la révision du plan d'aménagement et de développement durable (sorte de projet de territoire) du plan local d'urbanisme intercommunal, une plateforme de feroutage a été inscrite. Son lieu futur d'implantation n'est en revanche pas mentionné puisque des études sont en cours, avertit Roch Brancour, vice-président d'Angers Loire métropole. L'agglomération a la volonté de protéger le site ardoisier et étudie les différents outils de protection possibles. « Une participante



L'association pour le développement durable Loire Trélazé (Addult) réfléchit aux pistes de valorisation du site des Ardoisières.

suggère de s'inspirer du bassin minier du Nord, qui a été « classé au patrimoine mondial de l'Unesco, au titre de paysage culturel évolutif vivant ».

Grégory Blanc, sénateur, invite à « réfléchir à quelle échelle géographique (communale, agglomération ou plus large) les activités économiques peuvent être menées, et à prendre en compte la question de l'eau dans la perspective du réchauffement climatique ».

En guise de conclusion, Pascal Reyssset, président d'Addult, a insisté : « Il est urgent de sauvegarder le site ardoisier, avant qu'il ne reste plus rien. »

Des visites guidées du parc des Ardoisières

L'association des Amis du patrimoine trélazéen organise un dimanche matin tous les quinze jours une visite du site, à travers une balade d'environ deux heures. Patrick Bilien, guide bénévole, « se plaît toujours à guider les promeneurs à travers le site, pour leur expliquer les six siècles d'extraction de l'ardoise, le travail des ardoisiers ainsi que les produits issus de l'extraction. Cela fait dix ans que je propose ces visites et je ne m'en lasse pas ».

Par le bouche-à-oreille, davantage de personnes viennent à ces mati-

nées. « Certains viennent de très loin. »

Les prochaines rencontres auront lieu les dimanches 16 et 30 novembre, puis dimanche 14 décembre. Le rendez-vous est fixé à 9 h 15 sur le parking des Ardoisières (rond-point de la RD 117).

Inscriptions et renseignements auprès de Patrick Bilien : 06 84 48 88 83 ou par courriel : bilienpatrick30@gmail.com. Gratuite participation libre pour l'association.

En guise de conclusion

Ce colloque, le second organisé par les Amis du Patrimoine Trélazéen, a été une étape importante pour notre association.

Le colloque « L'ardoise et l'allumette » de 2023 nous avait permis de pouvoir avoir un dialogue direct avec les élus d'Angers Loire Métropole, propriétaire de la majorité du site des ardoisières.

Il nous avait aussi permis d'engager des discussions avec la société Imerys l'autre grand propriétaire.

L'obtention de l'ouverture d'un comité scientifique en 2025, obtenu auprès des collectivités locales, a été une autre étape concrète permettant un dialogue direct entre techniciens et nos associations.

Force est de constater que sans réactions rapides des acteurs publics, le site des Ardoisières verra continuer les dégradations, les inquiétudes sur le devenir d'un patrimoine exceptionnel.

Nous espérons que les propositions concrètes et chiffrées des Amis du Patrimoine Trélazéen, exposées publiquement à l'occasion de ce colloque, seront enfin écoutées et mise en œuvre dès 2026.

Pascal Reysset, Président des Amis du Patrimoine Trélazéen